Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office des services de garde à l'enfance

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des services de garde à l'enfance

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal - 1er trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08441-5
ISSN 0838-097X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

En tant que ministre responsable de l'Office des services de garde à l'enfance, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de cet organisme pour l'exercice financier 1986-1987.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée
à la Condition féminine,

Monique Gagnon-Tremblay

Québec, janvier 1988

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre déléguée à la Condition féminine
875, Grande-Allée est
Québec

Madame la Ministre,

En tant que présidente de l'Office des services de garde à l'enfance, j'ai l'honneur de vous soumettre le septième rapport annuel de cet organisme.

En le parcourant vous prendrez connaissance des activités que nous avons menées au cours de l'année financière 1986-1987.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Stella Guy

Montréal, juillet 1987

Table des matières

Le mot de la présidente 9

Chapitre I
Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance 13

1.1 La loi et le mandat 13

1.2 Le Règlement sur les services de garde en garderie 14

1.3 Les membres de l'Office 14

1.4 L'organisation administrative de l'Office 16

1.4.1 La Direction de l'administration et le Secrétariat général 16

1.4.2 La Direction du développement et de la consolidation 16

1.4.3 La Direction de la recherche et des communications 16

1.5 Les ressources humaines et financières 18

1.5.1 Le personnel 18

1.5.2 Le rapport du vérificateur général 20

Chapitre II
Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance 23

2.1 Les réunions des membres 23

2.2 La planification 25

2.3 Le développement de nouvelles places de garde 25

2.4 Le soutien aux services de garde 26

2.4.1 La consolidation 26

2.4.2 Les services spécialisés 27

2.5 Le financement des services de garde 28

2.5.1 Les subventions directes aux services de garde 28

2.5.2 L'exonération et l'aide financière aux parents 29

2.6 Les ressources humaines 29

2.7 Les systèmes informatiques 29

2.8 Les services juridiques 29

2.9 L'inspection et le traitement des plaintes 30

2.10 Les communications 31

2.10.1 Les demandes de renseignements et les sessions d'information 31

2.10.2 La production de documents 31

2.10.3 Sur la place publique 32

2.11 La formation 33

2.11.1 La formation du personnel de garde des garderies 33

2.11.2 La formation des gardiennes et gardiens reconnus par une agence 33

2.11.3 La formation des responsables de garderies et d'agences 34

2.11.4 Le soutien pédagogique aux services de garde 34

2.11.5 La collaboration avec d'autres organismes 34

2.12 La recherche 35

2.12.1 Les haltes-garderies et les jardins d'enfants 35

2.12.2 Le plan quinquennal de développement des services de garde 35

2.12.3 La situation des garderies au Québec en 1985 35

2.12.4 Les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté 35

2.12.5 Les auditions et la conformité au Règlement sur les services de garde en garderie 36

2.12.6 Le rapprochement des personnes âgées et des enfants en milieu de garde 36

2.12.7 Les enquêtes 36

2.12.8 Les autres dossiers 36

Chapitre III
Les projets 39

Chapitre IV
Tableaux statistiques 41
Mise en garde 41

3.1 Nombre de services de garde en garderie et nombre de places par région 42

3.2 Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région du 1er avril 1986 au 31 mars 1987 45

3.3 Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places par région enregistrés au fichier de l'Office au 1er avril 1986 et au 31 mars 1987 46

3.4 Nombre de services de garde reconnus et nombre de places par région au 31 mars 1987 47

3.5 Inventaire des services de garde en halte-garderie et en jardin d'enfants par région au 31 mars 1987 **48**

3.6 Nombre de places poupons dans les services de garde en garderie par région au 31 mars 1987 **49**

3.7 Nombre de places subventionnées pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde en garderie et en milieu familial par région au 31 mars 1987 **50**

3.8 Coût par jour pour les usagers et usagères des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1987 **51**

3.9 Coût moyen par jour pour les usagers et usagères des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1987 **52**

Annexes

Annexe I Liste des publications de l'Office des services de garde à l'enfance **53**

Annexe II Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1986-1987 **57**

Organigramme **17**

Le mot de la présidente

En 1986-1987, l'Office a maintenu le rythme de développement du réseau des services de garde à l'enfance et amélioré la planification des besoins de garde des familles québécoises. Une volonté de participation accrue au développement, à la consolidation et au financement des services de garde s'inscrit également au bilan de cette année. La coopération grandissante des différents partenaires du réseau et l'intention manifeste des gouvernements, tant fédéral que provincial, d'accroître leur participation à la garde des enfants constituent les faits saillants de l'année qui s'achève.

Une croissance maintenue et une planification améliorée

Malgré le contexte de compressions budgétaires ayant frappé la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, en 1986-1987, l'effort de création de nouvelles places de garde a pu être poursuivi tant en garderie qu'en milieu familial. Durant l'année, 3 587 nouvelles places en garderie et 800 nouvelles places en service de garde en milieu familial ont été créées, portant ainsi à 4 387 places le développement annuel net. Ces chiffres se rapprochent fortement de l'objectif de 5 000 places annuelles prévu au plan de développement 1983-1988 de l'Office.

Appréciable dans ce contexte, cette augmentation tangible de la capacité d'accueil du réseau reflète bien le dynanisme et la ténacité des groupes promoteurs ainsi que des nombreux partenaires engagés dans le développement des services de garde. Elle témoigne de plus du travail soutenu accompli par le personnel de l'Office au cours de l'année.

De tels résultats n'auraient cependant été obtenus sans l'effort budgétaire particulier consenti par le gouvernement du Québec. En accordant une hausse de 14,8 % au budget annuel de l'Office, l'État permettait le maintien du développement et de la consolidation du réseau des services de garde à l'enfance. Affectée principalement à la création de nouvelles places de garde, cette augmentation a de plus permis une amélioration substantielle de la subvention pour l'implantation de nouveaux services et du programme d'aide financière aux parents de sorte qu'il favorise une accessibilité accrue à tous les services de garde reconnus, tant ceux à but lucratif que ceux sans but lucratif.

Malgré tous les efforts déployés, de pressants besoins restent encore à combler. Actuellement, plus de la moitié des Québécoises avec des enfants en bas âge sont sur le marché du travail et parmi les 200 000 familles monoparentales identifiées se retrouvent en majorité des femmes chefs de famille. La participation des femmes au marché du travail ne peut plus être perçue uniquement comme un choix ; pour plusieurs elle est devenue une nécessité pour assurer le bien-être de la famille. Particulièrement face à un tel constat, les services de garde à l'enfance se doivent d'être considérés comme des services essentiels à l'évolution de notre société. Aussi, devant un phénomène de vieillissement de la population, il devient encore plus évident qu'il nous faut appuyer davantage la natalité.

Pour s'assurer d'un développement adéquat du réseau de services de garde, l'Office procédait, en cours d'année, à une nouvelle estimation des besoins de garde. L'élaboration d'un nouveau modèle permet maintenant une appréciation plus juste de la demande puisqu'il inclut les préférences des parents quant au choix du mode de garde de même que l'équivalence des besoins en places de garde à plein temps. Une étude conduite selon cette nouvelle grille d'évaluation fixait, en septembre 1986, à environ 90 000 places les besoins en services de garde reconnus soit en garderie, soit en service de garde en milieu familial. En mars 1986, l'offre de services de garde reconnus répondait à 39,5 % de la demande évaluée selon ce nouveau mode d'estimation. Plus réalistes, ces chiffres laissent entrevoir comme plus accessible la tâche de mettre sur pied un réseau qui soit complet et approprié aux besoins de garde des parents.

Dans la même perspective, l'Office élargissait le mandat du comité sur les haltes-garderies et les jardins d'enfants de sorte qu'il explore la question des centres intégrés réunissant dans un même complexe plusieurs types de services de garde. Aussi, afin d'analyser l'impact sur les garderies et les services de garde en milieu familial de la promulgation prochaine des articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, une consultation des services en halte-garderie et jardin d'enfants a été effectuée.

Une collaboration accrue des différents partenaires

L'année 1986-1987 se distingue par une participation accrue des différents partenaires engagés dans le développement des services de garde.

Parmi les diverses formes de coopération, soulignons l'apport du ministère des Affaires municipales par son Programme d'aide aux municipalités pour la relocalisation des garderies sans but lucratif. Cette année, 14 municipalités se sont prévalues de cette aide financière et ont contribué, conjointement avec les groupes promoteurs et les services concernés, à la relocalisation de 17 garderies dans des locaux adéquats et à l'ouverture de 4 nouvelles garderies. Le succès de ce programme confirme la volonté d'engagement du monde municipal dans le dossier de la garde des enfants. La collaboration des municipalités, partenaires privilégiés en raison de leur connaissance du milieu et de ses besoins, est un exemple concret d'efforts concertés et de responsabilité sociale partagée.

La participation active de nombreuses entreprises privées à la création de garderies en milieu de travail est un autre fait notable de l'année qui se termine. Émergeant le plus souvent de besoins de garde communs, des groupes d'employés se sont constitués et associés à la direction de leur entreprise pour mener un projet de garderie. La contribution des entreprises s'est manifestée notamment par un soutien professionnel et financier, et principalement, par l'accès à des locaux adéquats.

Phénomène assez récent au Québec, les garderies en milieu de travail gagnent de plus en plus la faveur populaire. Les parents y trouvent l'accès privilégié à un service de garde sur place ou près du lieu de travail, simplifiant ainsi les démarches quotidiennes, et sécurisant aussi, en raison de la proximité physique de l'enfant. Les entreprises y voient une excellente façon d'attirer et de retenir une main-d'oeuvre jeune et qualifiée, sans compter qu'elles résolvent ainsi maintes difficultés de gestion telles les absences ou les retards dus aux problèmes de gardiennage. Cette nouvelle voie ouvre des perspectives intéressantes que nous entendons explorer davantage en intensifiant les contacts avec les nombreux partenaires potentiels.

Un second souffle pour les garderies...

Au moment de la création de l'Office en 1980, le réseau des garderies comptait 424 services; au terme de l'année financière 1986-1987, on enregistre 731 garderies au fichier central de l'Office.

À l'évolution constante du nombre de garderies s'associe la croissance de la qualité de vie des enfants dans ce milieu. L'adoption du *Règlement sur les services de garde en garderie*, fixant entre autres des ratios personnel éducateur/enfant, des exigences quant à la qualification du personnel et à la qualité des locaux, a contribué dans une large part à une élévation des critères de qualité de ces milieux de vie.

La mise en application du règlement, et particulièrement de la section touchant l'aménagement des locaux, n'a certes pas été chose simple pour les garderies comme pour l'Office. Beaucoup d'efforts ont dû y être consacrés. Les nombreuses auditions relatives à la conformité au règlement, en raison du renouvellement massif des permis, ont accaparé cette année une large part du travail du personnel de l'Office. Malgré tout, elles ont permis de s'assurer de la qualité des services rendus en garderie et d'apporter les correctifs nécessaires pour garantir le bien-être, la santé et la sécurité des enfants.

Par ailleurs, certaines constatations sur la situation économique des garderies s'imposent. L'étude des états financiers de ces services et les résultats d'une vaste enquête présentés dans la publication *À propos des garderies* révèlent que leur situation financière demeure toujours précaire. On y apprend notamment que le fonds de roulement a subi une baisse importante, que la masse salariale a diminué malgré les qualifications accrues du personnel, que les frais de garde ont dû être augmentés pour maintenir le bon fonctionnement de la garderie compromettant ainsi l'accessibilité aux services. Une hausse du soutien financier apparaît essentielle pour redresser la situation. Outre l'apport social important, l'impact économique des garderies est un fait non négligeable. Toute proportion gardée, l'ensemble des services en garderie génère près de 123 millions de dollars dans l'économie québécoise dont environ 88 millions sont affectés à la masse salariale et créent directement plus de 5 500 emplois.

La garde des enfants: un intérêt grandissant

L'année 1986-1987 a également été marquée par deux interventions gouvernementales majeures. Mentionnons d'abord la création, par le gouvernement du Québec, d'un comité consultatif sur les services de garde à l'enfance. Ce comité soumettra des recommandations pour l'élaboration d'une politique gouvernementale en la matière.

En mars 1987, le gouvernement fédéral rendait publiques les recommandations du rapport du Groupe parlementaire fédéral sur la garde des enfants. Ces recommandations incluent, entre autres, un programme de subventions d'immobilisations et de fonctionnement pour les services de garde de même que des crédits d'impôt et des prestations aux parents. Lors des rencontres visant à préciser les positions respectives des deux niveaux de gouvernement, le Québec a réaffirmé son exigence quant au respect intégral de sa compétence en matière de services de garde: orientation, planification, développement, organisation et fonctionnement. Il a de plus exigé que les provinces établissent les normes

de qualité et en assurent le contrôle. Quant à la question du financement, les demandes du Québec sont de deux ordres: l'harmonisation et l'intégration du système de taxation et des mesures de financement des services de garde, ainsi que l'assouplissement des critères de financement du Régime d'assistance publique du Canada et de leur interprétation afin de rendre admissibles au partage, au taux de 50 %, tous les types de subventions qui répondent aux critères des provinces. Actuellement, le Québec reçoit environ le tiers du remboursement de ses dépenses.

Devant les besoins de garde pressants des familles québécoises, l'Office ne pouvait attendre les résultats des travaux des divers comités. Il a donc appuyé son action sur les grands principes qui ont guidé ses activités depuis sa création, lesquels ont d'ailleurs été réaffirmés par l'adoption, en avril 1986, d'une politique des services de garde à l'enfance par les membres de l'Office.

En 1986-1987, le dossier des services de garde à l'enfance a maintes fois retenu l'attention des différents groupes d'intervenants et du grand public. Un intérêt soutenu nous apportera sans doute l'appui nécessaire pour réaliser le défi d'offrir des services de garde de haute qualité, universellement accessibles et adaptés aux besoins des parents. Il devrait également permettre de reconnaître enfin que le développement et le maintien des services de garde sont une responsabilité sociale puisque cela concerne la principale richesse d'une nation: les enfants.

Chapitre I
Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance

1.1 La loi et le mandat

L'Office est chargé, par la *Loi sur les services de garde à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1), de veiller à ce que soient assurés des services de garde de qualité et de promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales. Il doit également surveiller l'exécution de la loi et de ses règlements. Sanctionnée le 21 décembre 1979, la loi instituait en même temps l'Office, mais celui-ci n'a pu fonctionner vraiment qu'à partir du 16 octobre 1980. Administrativement, l'Office est sous la responsabilité de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Afin de remplir son mandat, l'Office doit notamment:

- déterminer, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités et les besoins de la population, ainsi que les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance;
- tenir un système d'information comprenant les données statistiques sur les domaines visés dans la loi et ses règlements;
- préparer et diffuser de l'information sur les services de garde à l'enfance;
- effectuer ou faire effectuer des études et des recherches en matière de services de garde à l'enfance;
- concourir, par la publication de ses études et de ses recherches, à l'élaboration, à l'évaluation et à la révision des politiques en matière de services de garde à l'enfance;
- coordonner et promouvoir l'organisation et le développement des services de garde à l'enfance afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble de la population;
- promouvoir la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement pour les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance;
- offrir un soutien technique et professionnel aux organismes et aux personnes oeuvrant ou désirant oeuvrer dans les services de garde à l'enfance;
- établir annuellement un plan de développement des ressources à créer telles que déterminées après les consultations prévues par la loi;
- faire les recommandations nécessaires pour que le développement des services de garde à l'enfance s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des programmes et des ressources déjà existants dans le secteur de la petite enfance.

La loi reconnaît cinq catégories de services de garde:

- *service de garde en garderie:* un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives;
- *service de garde en halte-garderie:* un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de façon occasionnelle et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives;
- *service de garde en jardin d'enfants:* un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de 2 à 5 ans de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 3 heures par jour, à l'exception des services organisés par une commission scolaire ou une corporation de syndics;
- *service de garde en milieu familial:* un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, dans une résidence privée où elle reçoit de façon régulière au plus 4 enfants incluant ses enfants reçus dans cette résidence privée ou, si elle est assistée d'une autre personne adulte, au plus 9 enfants incluant les enfants de ces 2 personnes reçus dans cette résidence privée et pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives;
- *service de garde en milieu scolaire:* un service de garde fourni par une commission scolaire ou une corporation de syndics aux enfants à qui sont dispensés dans ses écoles les cours et les services éducatifs du niveau de la maternelle et du primaire.

À noter que les articles 5, 6 et 97 de la loi concernant l'émission des permis pour les haltes-garderies et les jardins d'enfants ne sont pas encore en vigueur au 31 mars 1987.

1.2 Le Règlement sur les services de garde en garderie[1]

Le *Règlement sur les services de garde en garderie* traite des exigences qui doivent être respectées par tous les services de garde en garderie.

Le règlement fait l'énumération des documents et des informations qui doivent être fournis à l'Office par la personne qui sollicite la délivrance ou le renouvellement d'un permis.

Les exigences sur la formation du personnel ne s'appliquent pas aux individus, mais à l'ensemble des éducatrices et des éducateurs dans chacun des services de garde. Dans une garderie, au moins un membre du personnel de garde sur trois doit être qualifié, au sens du règlement, et cette personne doit être présente chaque jour auprès des enfants durant au moins la moitié des heures d'ouverture. Le nombre d'enfants présents par membre du personnel de garde ne doit pas dépasser: 5 enfants âgés de moins de 18 mois, 8 enfants âgés de 18 mois et plus et ne fréquentant pas une classe de niveau maternel ou du primaire et, enfin, 15 enfants lorsque ceux-ci fréquentent une classe de la maternelle ou du primaire.

Les services de garde en garderie doivent répondre aux exigences concernant l'hygiène, la salubrité et la sécurité. Le règlement prévoit les conditions d'aménagement, de chauffage, d'éclairage des locaux, d'équipement et d'ameublement. En ce qui a trait aux espaces, le règlement exige des aires de jeu de 4 mètres carrés par enfant de moins de 18 mois et de 2,75 mètres carrés par enfant de 18 mois et plus. Enfin, le règlement précise les informations qui doivent être contenues dans les fiches d'inscription et d'assiduité.

1.3 Les membres de l'Office

L'Office des services de garde à l'enfance est composé de dix-sept membres. Ceux-ci ont pour mandat de déterminer les orientations de l'Office. Treize membres, dont la présidente, sont nommés par le Gouvernement. Quatre autres membres sont des fonctionnaires nommés par les ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales et par la ministre déléguée à la Condition féminine.

Selon l'article 50 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, les membres de l'Office nommés par le Gouvernement, autres que la présidente, sont désignés de la façon suivante en assurant la représentation de l'ensemble des régions du Québec:

- cinq membres, dont le vice-président, sont choisis parmi les parents qui, au moment de leur nomination, ont des enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire. Ils sont choisis après consultation des groupes et des organismes intéressés aux services de garde à l'enfance. Un de ces parents doit être un parent d'enfant qui est une personne handicapée au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*;
- trois membres sont choisis parmi les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance, après consultation des organismes représentatifs de ces personnes;
- un membre est choisi parmi les employeurs et employeuses qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des employeurs et employeuses;
- un membre est choisi parmi les travailleurs et travailleuses qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des travailleurs et travailleuses;
- un membre est choisi parmi les commissaires ou syndics d'école, après consultation des associations représentatives des commissions scolaires;
- un membre est choisi parmi les membres des conseils des corporations municipales, après consultation des associations représentatives de ces corporations.

Le mandat de la présidente de l'Office est d'une durée de cinq ans alors que celui des autres membres, à l'exception des membres fonctionnaires, varie de un à trois ans. Les treize membres, autres que les fonctionnaires nommés par les ministères, ont droit de vote. Huit des treize membres, dont la présidente, forment le quorum. En cas d'égalité des voix, la présidente a une voix prépondérante.

---

1 Règlement sur les services de garde en garderie (décret 1971-83, 28 septembre 1983; décret 2034-85, 2 octobre 1985; erratum G.O.2, 6351).

Liste des membres de l'Office au 31 mars 1987

Nom	Date de nomination	Type de représentation
Stella Guy Ghislaine Lalande Québec	juillet 1982 septembre 1983	Présidente — Directrice générale Vice-présidente : parent utilisant un service de garde pour son enfant
Monique Bourassa-Tanguay Montréal—Laval	septembre 1983	Personne oeuvrant dans les services de garde à l'enfance
Diane Chatigny Québec	août 1986	Parent utilisant un service de garde pour son enfant
Suzanne Demarbre Montérégie	août 1986	Membre d'une corporation municipale
Louise Douaire Outaouais	septembre 1986	Personne oeuvrant dans les services de garde à l'enfance
Céline Dostie Estrie	septembre 1983	Personne oeuvrant dans les services de garde à l'enfance
Gisèle Dubord Trois-Rivières	août 1986	Commissaire d'école
Richard Moisan Saguenay—Lac-Saint-Jean	août 1986	Travailleur utilisant un service de garde pour son enfant
Gratien Ross Laurentides—Lanaudière	août 1986	Parent utilisant un service de garde pour son enfant
Ginette St-Laurent Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	septembre 1983	Employeur — parent utilisant un service de garde pour son enfant
Thérèse Tenhave Abitibi—Témiscamingue	août 1986	Parent utilisant un service de garde pour son enfant handicapé
Robert Cournoyer	août 1984	Fonctionnaire — ministère des Affaires municipales
Lise Julien	novembre 1982	Fonctionnaire — ministère de l'Éducation
Simon Caron	juin 1986	Fonctionnaire — ministère de la Santé et des Services sociaux
Evelyne Peiron	février 1987	Fonctionnaire — Secrétariat à la condition féminine
Mario Roy	février 1987	Fonctionnaire — ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

1.4 L'organisation administrative de l'Office

1.4.1 La Direction de l'administration et le Secrétariat général

La Direction de l'administration et le Secrétariat général conseillent et assistent le comité de direction de l'Office et les gestionnaires afin d'assurer une gestion efficace des ressources financières, matérielles et humaines de l'organisme. En plus de voir au développement et à l'exploitation des systèmes informatiques de gestion, elle assume la responsabilité des services juridiques, de la délivrance des permis, du programme d'aide financière aux parents ainsi que du traitement des plaintes et de l'inspection des services de garde.

1.4.2 La Direction du développement et de la consolidation

La Direction du développement et de la consolidation assume la responsabilité du développement de nouveaux services de garde et assiste les promoteurs et promotrices dans leurs démarches en leur apportant le soutien nécessaire. Elle assure la consolidation des services existants et fournit l'aide-conseil technique et professionnelle requise aux corporations à but lucratif et sans but lucratif. Elle étudie les dossiers afin de recommander la délivrance, le renouvellement ou l'annulation de permis et assume la gestion des programmes de subventions. Elle voit aussi au contrôle de la qualité des services offerts aux parents et établit des relations avec les différents organismes du milieu: municipalités, commissions scolaires, centres locaux de services communautaires, départements de santé communautaire, institutions prêteuses et ministères.

1.4.3 La Direction de la recherche et des communications

La Direction de la recherche et des communications produit et diffuse du matériel d'information relatif aux services de garde. Elle contribue à la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement des personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance et s'assure que les institutions d'enseignement dispensent des programmes de formation et de perfectionnement qui répondent aux besoins. Par ses études et ses recherches, elle concourt à l'évaluation, à l'élaboration et à la révision des politiques gouvernementales en matière de services de garde. Enfin, cette direction contribue à cerner les besoins et les priorités, et fait des recommandations afin que le développement des services de garde s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des ressources et des programmes déjà existants.

Organigramme au 31 mars 1987

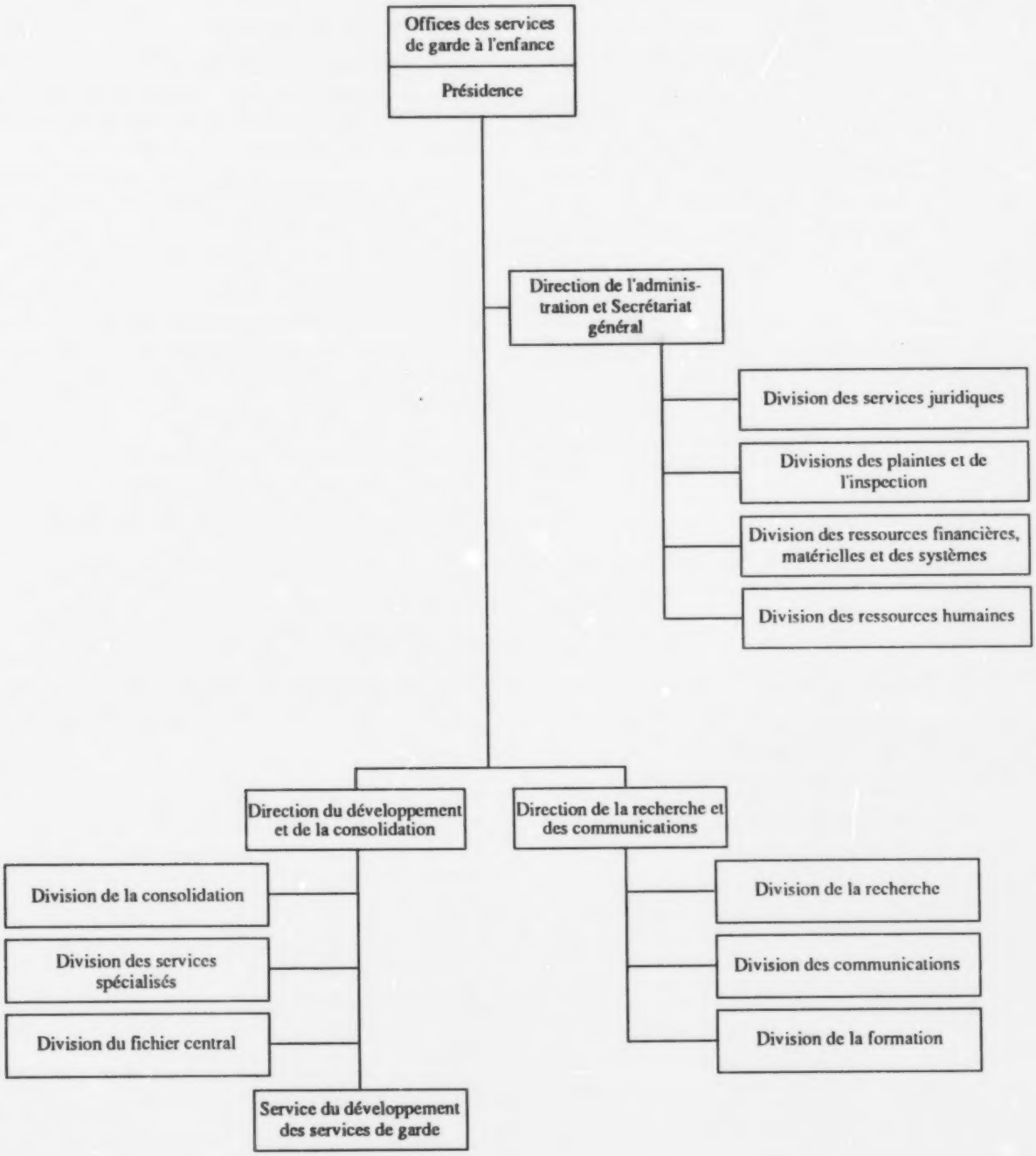

1.5 Les ressources humaines et financières

1.5.1 Le personnel

C'est le Gouvernement qui fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la présidente, qui doit exercer ses fonctions à plein temps. Les membres de l'Office ont droit, selon les normes fixées par le Gouvernement, au remboursement des frais justifiables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions et à certaines conditions, à une allocation de présence. Le secrétaire général et les autres membres du personnel de l'Office sont nommés et rémunérés selon la *Loi de la fonction publique*. Durant le présent exercice, le personnel permanent se chiffrait à 72 personnes. L'Office utilise aussi les services de personnel occasionnel représentant annuellement 8 postes additionnels.

Les personnes ayant occupé des postes permanents ou occasionnels durant l'année 1986-1987 figurent dans la liste ci-dessous.

Liste du personnel ayant travaillé à l'Office entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987

Personnel régulier

Présidence

Stella Guy, présidente et directrice générale
Nicole Brunet, secrétaire principale
Hélène Fullum, agente de planification

La Direction de l'administration et le Secrétariat général

Georges Labrosse, secrétaire général
Michel Arcand, technicien en administration
Maryse Bégin, agente de bureau
Néma Barsoum, analyste de l'informatique*
Liette Cousineau, technicienne en administration
Lucille Desjardins, avocate
Manon Doray, analyste de l'informatique
Louis Émond, responsable des plaintes et de l'inspection
Camille Faucher, avocate
Gisèle Favreau, agente de secrétariat
Christiane Fecteau, inspectrice
Michel Gariépy, inspecteur
Monique Guimond, agente de secrétariat*
André Labelle, inspecteur
Marie Langlois, responsable des ressources humaines
Raymonde Loyer, agente de bureau
Loraine Marcoux, inspectrice
Denis-Frédéric Parent, inspecteur*
Christiane Poliquin, agente de secrétariat
Claude Richard, agent de la gestion financière
Françoise Robin, agente de secrétariat*
Pierre Sylvain, chef d'équipe, ressources financières, matérielles et systèmes
Monique Tranchemontagne, agente de bureau
Benoît Véronneau, technicien en administration
Diane Vincent, agente de secrétariat

La Direction du développement et de la consolidation

Solange Chalvin, directrice
Rose-Mary Thonney, chef du Service du développement
Evelyne Beauclair, architecte
Michel Bleau, agent de liaison
Sylvie Bolduc, technicienne en administration
Philippe Bourdages, agent de liaison
Francine Camiré, agente de bureau
Johanne Caplette, technicienne en administration
Margaret De Serres, agente de liaison
Bernard Desjardins, agent de liaison
Lise Filion, agente de liaison
Claude Fournier, agent de liaison*
Lucille Fraser, chef d'équipe en consolidation
Louise Gélinas, agente de liaison
Andrée Hudon, agente de liaison
Danielle Joyal, avocate
Monique Julien, agente de secrétariat
Hélène Labonté, agente de bureau
Gabrielle Laperle-Arnold, agente de gestion financière
Louis Morgan, agent de liaison
Monique Morneault, agente de liaison
Madeleine Picard, technicienne en administration
Diane Provost, agente de secrétariat
Nicole Prud'homme, agente de secrétariat
Denise Rainville, agente de gestion financière
Francine Rhéaume, agente de secrétariat
Jean-Pierre Rivel, agent de liaison
Jean-Pierre Sauvé, agent de liaison
Renette Soucy, agente de liaison
Guy Saint-Jacques, agent de liaison
Diane Teasdale, agente de secrétariat
Claude A. Tremblay, agent de gestion du personnel
Yves Vaillancourt, agent de bureau

La Direction de la recherche et des communications

Renée Spain, directrice
Claire Bergeron, bibliotechnicienne
Suzanne Bourgeois, agente de secrétariat*
Suzanne Bouchard, agente de recherche*
Diane Bourdeau, agente de secrétariat
Chantale Brouillet, agente de recherche

Michel Chamberland, préposé aux renseignements
Carole De Gagné, agente de recherche
Michèle Dorbes, agente de recherche
Gilles Émond, chef d'équipe en communications
Lyse Frenette, agente de recherche
Claire L'Heureux, agente de secrétariat
Monique Proulx, conseillère en formation
Lise Therrien, préposée aux renseignements
Suzelle Therrien, technicienne en administration
Renée Tremblay, réceptionniste
Denise Trudel, agente d'information

Personnel occasionnel

Sylvie Bernard, technicienne en architecture
Andrée Boisvert, agente de liaison
Denis Boivin, agent de recherche*
Louise Bourgault, agente de recherche
Marlène Boutin, auxiliaire en informatique*
Chantale Brouillet, agente de recherche*
Patrick Cassidy, technicien en informatique*
Christiane Courtemanche, agente de bureau*
Brent Cuerrier, auxiliaire de bureau
Richard Drouin, technicien en informatique*
France Dumais, agente de recherche*
Lise Filion, agente de liaison*
Jean Foisy, responsable du fichier central
Lynn Fournier, agente de secrétariat
Wadih Hanna, technicien en informatique
Michel Johnson, architecte*
Louisette Juneau, agente de secrétariat*
Hélène Laplante, agente d'information
Francine Lapointe, technicienne en administration
Francine Lusignan, agente de secrétariat
Serge Marengo, analyste de l'informatique*
Lise Morin, agente de secrétariat
Marie-Ève Morin, avocate*
Marie-Yolande Pépin, agente de liaison
Louise Raby, agente de bureau*/agente de secrétariat
Louis Saint-Pierre, dessinateur*
Jean-Pierre Sauvé, agent de liaison*
Dany Turcotte, agent de bureau*

Répartition des postes en 1986-1987

	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Technicien	Soutien	Total
Présidence	1		1		1	3
Administration et Secrétariat général	0	1	8	7	6	22
Développement et consolidation	0	2	19	3	8	32
Recherche et communications	0	1	7	2	5	15
Total	**1**	**4**	**35**	**12**	**20**	**72**
Postes occasionnels						**8**

Note: Les personnes dont le nom apparaît avec un astérisque ont quitté leur poste en cours d'année

1.5.2 Le rapport du vérificateur général

Office des services de garde à l'enfance

État financier
de l'exercice terminé le
31 mars 1987

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié l'état des revenus et dépenses de l'Office des services de garde à l'enfance de l'exercice terminé le 31 mars 1987. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les revenus et dépenses de l'Office de l'exercice terminé le 31 mars 1987 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 30 juin 1987

Office des services de garde à l'enfance

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1987

	1987 $	1986 $
Revenus virés au gouvernement du Québec		
Droits et permis	1 825	1 802
Ventes de biens et service	55	95
Recouvrements — dépenses de transfert des exercices antérieurs	164 854	53 799
	166 734	**55 696**
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec		
Dépenses de transfert (note 3)	75 611 426	66 910 832
Frais d'administration (note 4)	3 712 775	3 246 025
	79 324 201	**70 156 857**

Pour l'Office,

Georges Labrosse

Stella Guy

Office des services de garde à l'enfance

Notes complémentaires
31 mars 1987

1. Constitution et fonctions

L'Office des services de garde à l'enfance, corporation au sens du Code civil constituée en vertu de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1 et modifications), a pour fonctions d'identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités, les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance et de coordonner et promouvoir l'organisation de ces services. L'Office émet des permis d'opération aux établissements désirant offrir des services de garde à l'enfance et leur octroie des subventions.

Les sommes requises pour la mise en application de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, qui couvrent l'aide financière aux parents ainsi qu'aux titulaires d'un permis de service de garde à l'enfance et les frais d'administration de l'Office, sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

L'état financier a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

Les frais assumés par la Direction générale du réseau Travail-Québec du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour attribuer, au nom de l'Office, l'aide financière aux parents et l'aide de base pour fonctionnement aux services de garde, ne sont pas présentés dans cet état financier. Il en est de même du coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et de celui de certains services de soutien assumés par différents ministères et organismes.

Aucun bilan n'est présenté vu que l'Office n'a aucun actif ni passif; de plus les revenus et les dépenses de l'Office, étant des opérations du Fonds consolidé du revenu, sont présentés dans les états financiers du gouvernement du Québec (Programme 2 des Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine).

3. Dépenses de transfert

	1987 $	1986 $
Aide financière aux parents		
Exonération de contributions aux services de garde	37 058 976	31 318 661
Aide financière aux services de garde		
Aide de base pour fonctionnement	27 741 900	25 257 786
Intégration des enfants handicapés	461 234	307 471
Implantation de nouveaux services de garde	2 525 742	2 936 768
Relocalisation et réaménagement	2 486 465	2 095 864
Encadrement de projets	112 500	170 000
Dépannage	35 347	45 328
Logement	1 943 685	1 783 107
Maintien de pouponnières	2 821 933	2 293 280
	38 128 806	34 889 604
Aide financière aux associations, regroupements et organismes sans but lucratif	139 100	105 900
Aide aux garderies privées	284 544	501 667
Promotion	—	80 000
Projet expérimental	—	15 000
	423 644	702 567
	75 611 426	**66 910 832**

4. Frais d'administration

	1987 $	1986 $
Traitements, salaires et allocations	2 316 730	1 929 383
Autres rémunérations	389 452	461 147
Services de transport et de communication	281 538	253 418
Services professionnels, administratifs et autres	321 376	233 861
Entretien et réparations	9 207	5 989
Loyers	191 665	162 089
Fournitures et approvisionnements	93 525	98 206
Matériel et équipement	106 905	100 282
Autres dépenses	2 377	1 650
	3 712 775	**3 246 025**

Chapitre II
Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance

2.1 Les réunions des membres

Les réunions des membres constituent l'un des pivots de fonctionnement de l'Office. Provenant de toutes les régions du Québec et représentant tous les modes de garde, les membres de l'Office décident des orientations et des politiques qui doivent assurer le développement et le maintien d'un réseau de services de garde de qualité. Tout au long de l'année, ils ont examiné différents aspects concernant le développement et la consolidation des services de garde et se sont prononcés sur diverses questions d'intérêt.

En 1986-1987, les membres de l'Office se sont réunis au siège social à Longueuil, les 12 et 13 juin 1986, les 2 et 3 octobre 1986, les 4 et 5 décembre 1986, les 5 et 6 février 1987 et au Collège de Sherbrooke, les 10 et 11 avril 1986. Le 21 novembre 1986, les nouveaux membres ont été invités à participer à une session de formation sur leurs rôles et fonctions en tant que membres du conseil d'administration ainsi que sur la *Loi sur les services de garde à l'enfance* et le *Règlement sur les services de garde en garderie*.

Parmi les nombreux sujets abordés lors de ces réunions, les membres se sont plus particulièrement penchés sur les questions suivantes.

La politique des services de garde à l'enfance

En adoptant la *Politique des services de garde à l'enfance*, les membres endossaient à nouveau les grandes orientations qui ont guidé l'action de l'Office depuis sa création, à savoir la participation des parents, la liberté de choix et l'accès aux services. Ils raffermissaient de plus leur position quant à la nécessité d'établir un plan quinquennal de développement et de diversifier les services.

Après avoir dressé le portrait de la situation actuelle, la politique précise les éléments de problématique et les nouvelles perspectives de développement et de consolidation du réseau. Elle définit également le rôle des différents partenaires engagés dans le développement des services de garde. Le document présentant la politique de l'Office sert de base aux travaux du comité consultatif mis en place par la ministre responsable de l'organisme.

La politique familiale québécoise

À la demande du Secrétariat à la politique familiale, les membres ont pris position sur le rapport de consultation du projet de politique familiale québécoise.

Considérant que ce rapport rejoint les orientations fondamentales de l'Office, les membres ont confirmé leur accord sur le fond de ce document. Conscients que le développement planifié des services de garde doit s'inscrire dans une politique familiale globale, ils ont transmis leurs réactions et recommandations au comité pour fin d'étude afin qu'elles soient considérées.

L'adoption d'un plan de développement à long terme, assorti d'un budget adéquat tel que proposé par ce rapport a été retenue comme prioritaire. Priorité a également été donnée au maintien et à l'amélioration du programme d'aide financière aux parents.

Le plan quinquennal de développement des services de garde

À la suite de l'élaboration d'un modèle d'estimation de la demande, l'Office procédait à une révision de l'ordre de grandeur des besoins de garde des familles québécoises. Cette étude a conduit à la présentation de trois scénarios chiffrés et consignés dans le document intitulé *Plan quinquennal de développement des services de garde au Québec 1987-1992 — Synthèse et estimation des coûts associés*.

Dans la perspective d'un développement à long terme du réseau des services de garde, les membres de l'Office adoptaient, en octobre 1986, le plan quinquennal présenté dans ce document tout en privilégiant l'une des formules proposées. Le document a par la suite été transmis à la ministre responsable de l'Office et n'a pas encore été entériné par les instances gouvernementales.

La politique de gestion des ressources humaines en service de garde

Les membres ont réitéré leur position en faveur d'une politique visant à renforcer le soutien technique et professionnel offert par l'Office en matière de gestion des ressources humaines et précisé l'aide que l'organisme compte apporter à ce niveau. L'amélioration des outils actuels et le développement

de nouveaux instruments de soutien à la gestion ont été privilégiés.

En concordance avec la loi, ils ont réaffirmé leur position quant au maintien du contrôle de ces services par les parents-usagers. Le conseil d'administration étant l'instance représentative, il doit donc conserver ses pouvoirs de gestion de la garderie. Toutefois, pour une représentation permanente des parents-utilisateurs, le conseil d'administration doit déléguer ses pouvoirs à une personne responsable (coordonnatrice, directrice ou autre) tout en lui précisant ses mandats et responsabilités, et en lui accordant le soutien nécessaire à l'exercice de son rôle.

La négociation des conditions de travail du personnel des garderies

Les membres ont reçu les représentants et représentantes de la Fédération des affaires sociales (FAS) et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et entendu les revendications de ces centrales syndicales.

Un projet de convention collective pour les travailleuses et travailleurs affiliés à la FAS et un mémoire de la CSN ont été déposés au conseil d'administration de l'Office. Ce dernier document a de plus été soumis à la Commission parlementaire des services de garde à l'enfance.

Invité à prendre position sur le sujet, le conseil d'administration de l'Office a rappelé qu'il s'est récemment prononcé sur une non-intervention dans le processus de négociation des conditions de travail du personnel des garderies, ceci afin de respecter l'autonomie de gestion de ces corporations privées.

Les haltes-garderies et les jardins d'enfants

Informés du cheminement du dossier des haltes-garderies et des jardins d'enfants, les membres ont accepté l'élargissement du mandat confié à ce comité. Ils ont révisé les grandes orientations de ce dossier, considéré les documents de réflexion soumis et précisé la définition d'un centre intégré. Ils ont acquiescé à la demande de poursuivre les études devant alimenter les recommandations en vue de la promulgation prochaine des articles de loi concernant ces services.

Le projet de *Règlement sur les services de garde en milieu familial*

Ayant pris connaissance des résultats de la tournée de consultation tenue dans les différentes régions de la province, les membres ont étudié les modifications préconisées par les gens du milieu et les amendements proposés au projet de règlement afin d'assouplir et de simplifier son contenu et d'en améliorer la compréhension.

Ils se sont questionnés, entre autres, sur la nécessité de réglementer les exigences demandées aux gardiennes concernant l'aménagement de leur domicile. Après discussion, ils ont donné leur accord de principe aux orientations énoncées dans la proposition de règlement en y maintenant des exigences relatives au domicile des gardiennes. Enfin, les membres ont donné le mandat de poursuivre ce dossier.

La garde en milieu scolaire

Après l'examen des différents aspects de ce mode de garde et un bilan de la situation actuelle, les membres se sont prononcés sur une proposition de modifications demandées à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Loi sur les services de garde à l'enfance*. Ainsi, ils ont maintenu les positions initiales soit l'obligation d'organiser des services de garde si le conseil d'école en fait la demande, la possibilité pour la commission scolaire d'implanter un service de garde à l'extérieur de ses établissements et, enfin, la nécessité d'acquérir un permis de service de garde en garderie pour les clientèles préscolaires.

Le rapprochement des personnes âgées et des enfants en milieu de garde

Intéressés à la question d'un rapprochement possible entre les personnes âgées et les enfants en milieu de garde, les membres ont pris connaissance de l'avis émis sur ce thème. Cette approche pouvant ouvrir de nouvelles perspectives, ils ont suggéré de poursuivre plus avant l'exploration du sujet.

La régionalisation des services de l'Office

Les membres se sont entendus sur la nécessité d'une plus grande présence en région pour assurer de meilleurs services à la large clientèle de l'Office. Aussi ont-ils étudié la possibilité de régionaliser les services de l'organisme en examinant les différents concepts en cause et en identifiant les fonctions pouvant être régionalisées.

Le type de régionalisation privilégié est celui d'une déconcentration administrative permettant une présence physique dans toutes les régions du Québec. Parmi les différents scénarios de déconcentration proposés, l'un d'eux a été retenu et sera étudié au début de la prochaine année financière.

2.2 La planification

La fonction planification relève du bureau de la présidente. Son mandat comporte deux volets: d'une part, un agencement des ressources et des activités de l'Office cohérent avec les objectifs de l'organisme et, d'autre part, une application des politiques et des orientations qui tienne compte des groupes d'intervenants externes et des réactions du milieu.

Cette année, le plan d'action de l'Office, document fusionnant les objectifs annuels de l'organisme et les programmes d'activités de chaque unité administrative, a été réalisé sous la coordination de la fonction planification. C'est dans une même optique d'uniformisation que des projets de formulaires de rapports d'étapes ont été élaborés et soumis à la consultation des membres de la direction.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de régionalisation de l'Office, divers travaux ont été accomplis à la suite de l'étude préliminaire du dossier. Tout d'abord, après l'examen des différents concepts de régionalisation de services et la consultation d'organismes ayant une expérience récente de régionalisation, une analyse de la structure organisationnelle de l'Office a été effectuée. Cette étude a conduit, par la suite, à l'élaboration de plusieurs scénarios de déconcentration d'activités, lesquels ont été soumis à l'assemblée des membres de l'Office et au comité de direction en vue de l'adoption prochaine d'un plan de régionalisation.

Aussi, conformément au deuxième volet de son mandat, cette instance a collaboré aux travaux du comité de travail sur les haltes-garderies et les jardins d'enfants dans l'optique d'une contribution à la planification des interventions éventuelles de l'Office auprès de ces nouvelles clientèles.

2.3 Le développement de nouvelles places de garde

En 1986-1987, l'Office a reçu l'enregistrement de 364 projets de services de garde en garderie et de 20 projets d'agences de services de garde en milieu familial. Parmi les projets de services de garde subventionnés, 97 études de faisabilité, démontrant le besoin de 80 nouvelles garderies et de 17 nouvelles agences de services de garde en milieu familial, ont été analysées par les responsables du développement. Ces études justifiaient la création de 4 850 nouvelles places de garde.

Au 31 mars 1987, l'Office avait émis en cours d'année 78 nouveaux permis totalisant 3 466 nouvelles places de garde ainsi réparties:

— 10 garderies subventionnées en milieu de travail 492 places

— 17 garderies subventionnées de quartier 906 places

— 43 garderies non subventionnées 1 668 places

— 8 agences de services de garde en milieu familial 400 places

De plus, 26 garderies subventionnées et 21 agences de services de garde en milieu familial ont vu leur permis modifié pour augmenter leur capacité d'un total de 675 nouvelles places subventionnées, soit 275 places en garderie et 400 places en service de garde en milieu familial. Pour leur part, 17 garderies non subventionnées ont augmenté leur capacité de 223 nouvelles places de garde.

Au total, 4 364 places ont été créées dans 142 services de garde au cours de l'année 1986-1987. L'Office a également octroyé des promesses de subventions à 18 garderies actuellement en phase d'implantation et devant ouvrir leurs portes en 1987-1988. Ces futurs services accroîtront les ressources de 895 nouvelles places de garde. Ces chiffres démontrent le travail considérable accompli par le Service du développement, compte tenu des contraintes qui freinent le développement des services de garde.

En effet, la mise sur pied des services, et plus particulièrement des garderies, constitue une tâche complexe et exigeante. Les groupes promoteurs doivent se constituer en corporation et présenter un projet détaillé qui satisfasse à la *Loi sur les services de garde à l'enfance* et au *Règlement sur les services de garde en garderie*, aux règlements municipaux et aux règlements concernant les édifices publics. De plus, ils doivent démontrer la viabilité de leur projet et trouver des sources de financement supplémentaires aux subventions octroyées par l'Office.

Ainsi, malgré l'effort accru du Service du développement pour répondre à un besoin exprimé par la population, le nombre de garderies implantées en milieu de travail cette année rejoint sensiblement celui de l'an dernier. Cette progression, plus faible que souhaité, est principalement due aux lenteurs des négociations pour l'obtention d'un local dans les immeubles de l'entreprise, d'un décret dans le cas d'organismes publics ou parapublics ou d'un financement additionnel.

Pour améliorer son appui et atténuer les difficultés vécues par les groupes promoteurs, le Service du développement a élaboré de nouveaux instruments de soutien aux projets de services de garde. Il a produit, entre autres, deux documents sur la réalisa-

tion d'une étude de faisabilité, l'un conçu pour les garderies de quartier ou les services de garde en milieu familial et le second, adapté aux besoins spécifiques d'une garderie en milieu de travail. Ces deux guides pratiques aideront les groupes promoteurs à mieux cerner et analyser leur marché potentiel. Il a de plus participé à la réalisation du guide *La mise sur pied d'une garderie*, document décrivant le processus et les différentes étapes de création d'un tel service, ainsi qu'à l'élaboration d'un guide d'implantation d'une agence de services de garde en milieu familial dont la publication est prévue à l'automne 1987. Enfin, pour soutenir les promotrices et promoteurs dans leurs démarches auprès des institutions prêteuses, le Service du développement a collaboré à la réalisation d'un modèle de dossier de demande d'emprunt et à la conception d'une brochure d'information sur les services de garde destinée aux institutions financières.

Ces réalisations s'ajoutent aux activités courantes offertes à ces groupes tout au cours de l'année telles les sessions d'information sur l'aménagement des locaux, la planification budgétaire et la comptabilité, la gestion des ressources humaines et la sélection du personnel de même que sur l'élaboration d'un programme d'activités. Mentionnons aussi que les personnes intéressées à mettre sur pied un service de garde ont d'abord été invitées à assister à une rencontre d'information sur les étapes d'implantation.

Par ailleurs, on note une légère diminution du nombre de projets de services de garde enregistrés à l'Office durant l'année 1986-1987. Cette baisse ne peut toutefois être interprétée comme une diminution des besoins de garde de la population. La diffusion du message public laissant entrevoir de faibles possibilités de développement pour la prochaine année financière a sans aucun doute démobilisé plusieurs groupes promoteurs potentiels.

Aussi, comme à chaque année, les demandes de nombreux groupes promoteurs n'ont pu être retenues faute de crédits disponibles au plan annuel de développement. Ceux-ci devront attendre une prochaine annnée financière pour réaliser leur projet. Seule l'adoption d'un plan quinquennal ou, tout au moins, triennal de développement peut faire échec à ce phénomène et permettre un développement harmonieux des services de garde québécois.

2.4 Le soutien aux services de garde

2.4.1 La consolidation

La Division de la consolidation a poursuivi son travail de soutien technique et professionnel auprès des services de garde et assuré la liaison entre ces derniers et l'Office.

L'année 1986-1987 a été marquée par le renouvellement massif des permis. L'étude des demandes de renouvellement, accompagnées dans la plupart des cas de réaménagements de locaux dus à l'entrée en vigueur de la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie*, de même que la participation aux auditions du Tribunal administratif de l'Office ont monopolisé la majeure partie du temps du personnel de la division. Au terme de l'année financière, 603 demandes de renouvellement de permis avaient été traitées, ce nombre représentant près de 84 % de l'ensemble des permis de services de garde délivrés par l'Office à cette même date.

Au cours de l'année, 304 auditions impliquant 276 services de garde non conformes au *Règlement sur les services de garde en garderie* lors de leur demande de renouvellement de permis, ont été tenues au Tribunal administratif de l'Office. Une étude mesurant l'impact de ces auditions a permis de constater que la majorité des infractions relevées avait trait aux locaux et que la non-conformité à ce chapitre était due à des retards dans les travaux d'aménagement. L'étude révèle aussi que près de la moitié des services convoqués ont pris les dispositions pour se conformer au règlement avant l'audition et que, parmi les causes entendues, la grande majorité de ces services ont vu leur permis renouvelé. Le nombre d'auditions a été plus élevé que prévu et a exigé de nombreuses interventions. Ce processus exigeant s'avérait toutefois capital pour garantir la santé et la sécurité des enfants.

Rappelons que pour appuyer les garderies devant se rendre conformes au règlement, l'Office instaurait un programme de subvention de réaménagement. En 1986-1987, près de trois millions de dollars ont été octroyés à 267 garderies subventionnées et à 44 garderies à but lucratif.

Malgré l'effort considérable accordé aux nombreuses opérations de renouvellement de permis, la Division de la consolidation a maintenu ses visites aux services de garde. Elle a toutefois intensifié son soutien auprès des services aux prises avec des difficultés particulières. Cette année, plus d'une trentaine de services de garde ont sollicité de l'aide afin de cerner les difficultés et mettre en oeuvre un plan de redressement. Outre les problèmes reliés au renouvellement de permis et au réaménagement des locaux, les difficultés relevées portaient sur la relocalisation ou l'acquisition de propriété, la gestion du service et du personnel, la gestion financière, les qualifications et la formation du personnel, la participation des parents, la publicité et le taux de fréquentation du service.

Parmi les dossiers spécifiques menés par la Direction du développement et de la consolidation, le Programme d'aide aux municipalités a connu un essor particulier. Mis sur pied en juin 1985 à la suite des démarches entreprises par l'Office, ce programme de subventions du ministère des Affaires municipales était destiné aux municipalités qui mettaient des locaux à la disposition des garderies devant se reloger pour se conformer au règlement. Au 31 mars 1987, au moment du bilan du programme, 21 garderies, totalisant près de 1 175 places de garde, s'étaient prévalues de cette aide financière représentant 1 203 490 $ dans le budget de l'Office et 819 180 $ dans celui du ministère des Affaires municipales. De plus, cet apport notable des municipalités a souvent comporté la construction d'un nouvel immeuble vendu à la garderie. Afin de poursuivre l'effort de sensibilisation des élus municipaux à l'importance de maintenir un réseau de services de garde de qualité, l'Office s'est également engagé dans diverses activités touchant le monde municipal. Entre autres, il a participé au comité de travail tripartite Union des municipalités —ministère des Affaires municipales — Office des services de garde à l'enfance.

Dans le cadre de la politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, la Division de la consolidation a poursuivi son travail de sensibilisation et de soutien auprès des services de garde et des différents partenaires du réseau. Au terme de l'année financière, 121 services de garde avaient bénéficié d'octrois leur permettant d'intégrer 235 enfants handicapés; l'an dernier, 184 enfants handicapés avaient pu être intégrés dans 89 services de garde grâce à ce programme de subventions. Le bilan de l'année 1986-1987 révèle donc une progression intéressante à ce chapitre.

Enfin, la Division de la consolidation a participé à de nombreux comités de travail regroupant différents intervenants et intervenantes du domaine de la petite enfance afin d'apporter sa connaissance du milieu et de contribuer au maintien et à l'amélioration du réseau des services de garde québécois.

2.4.2 Les services spécialisés

La Division des services spécialisés travaille en étroite collaboration avec la Division de la consolidation afin d'apporter l'aide-conseil appropriée aux besoins des conseils d'administration des services de garde.

— Les services en gestion financière

En plus d'avoir assuré la responsabilité des analyses financières et statistiques des garderies, des inspections financières, des modalités et de la gestion de subventions, les services en gestion financière ont effectué des interventions de redressement auprès de garderies. Ils ont également participé à des comités de travail et organisé des sessions de formation pour les services de garde.

Afin de bien connaître la situation des services de garde, ils ont procédé, comme par le passé, à l'analyse des états financiers des garderies pour l'année 1985-1986. L'étude révèle, entre autres, une baisse importante du fonds de roulement passant en moyenne de 13 549 $ à 5 087 $ par garderie, ce qui représente une diminution moyenne de 62,4 %. Une diminution du pourcentage de la masse salariale et des avantages sociaux est également notée. Au cours de cette année financière, cette dépense a représenté 77,5 % des revenus totaux dans les garderies sans but lucratif et 51 % chez les garderies à but lucratif. Les revenus de fonctionnement ont pour leur part augmenté de façon substantielle, soit de 12,3 % ; l'augmentation des frais de garde justifie cette hausse. Autre source de revenus, l'aide financière aux parents a augmenté de 9,6 % par rapport à l'année précédente. L'étude révèle de plus que les garderies détenant le statut de propriétaire ont une dette moyenne représentant 68,5 % du coût de l'actif total comparativement à une dette moyenne de 64,5 % chez les garderies locataires de leur immeuble (ces chiffres excluent le surplus de réévaluation des actifs).

— Les services en gestion des ressources humaines

En se dotant d'une politique de gestion des ressources humaines en service de garde, l'Office optait pour un accroissement de l'aide technique et professionnelle aux services en opération et comptait privilégier la création de nouveaux outils de soutien en gestion. Cette année, la mise en application de cette politique a conduit à l'élaboration de deux nouveaux guides pratiques par les services en gestion des ressources humaines. Un premier document porte sur l'élaboration d'une politique de gestion relative au personnel de direction d'une agence de services de garde en milieu familial tandis qu'un second traite de l'implantation, dans un service de garde, d'une politique de gestion des ressources humaines. De plus, une vingtaine d'ateliers de travail ont été donnés principalement aux garderies sans but lucratif mais aussi aux garderies à but lucratif, aux agences de services de garde en milieu familial et aux regroupements de services de garde. Ces ateliers portaient, entre autres, sur la gestion des ressources humaines, la sélection du personnel et les relations de travail. S'ajoutent à ces activités

plusieurs interventions d'aide-conseil auprès des services de garde aux prises avec des difficultés particulières.

— Les services en architecture

Avec l'entrée en vigueur de la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie*, l'analyse des plans de réaménagement, les visites et les rapports de conformité des locaux de même que la participation aux auditions du Tribunal administratif de l'Office ont constitué les activités prioritaires des services en architecture. En cours d'année, plus de 400 services de garde ont été visités, au-delà de 1 000 plans d'aménagement ont été étudiés et autant de rapports d'analyse ont été acheminés aux services de garde en implantation ou en opération. Aussi, plusieurs recherches et avis sur le *Code national du bâtiment du Canada* ont été produits et une révision du guide *L'aménagement d'une garderie* a été effectuée.

— Le soutien juridique

Les services juridiques de la Direction du développement et de la consolidation fournissent à la Division de la consolidation et aux services spécialisés le soutien légal nécessaire à leur travail. Ils agissent aussi à titre d'aide-conseil pour les services de garde. Cette année, de nombreuses interventions ont porté sur les renouvellements de permis et sur l'analyse des protocoles d'entente produits dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités. L'analyse des règlements généraux des corporations, le contrôle du niveau juridique des documents nécessaires à la délivrance ou au renouvellement des permis ainsi que la rédaction d'avis juridiques concernant certains articles de la loi et du règlement complètent le bilan annuel.

2.5 Le financement des services de garde

2.5.1 Les subventions directes aux services de garde

Rappelons que l'an dernier, dans le cadre de sa politique de diversification des services de garde et de coopération des différents partenaires au développement de ces services, l'Office incluait les municipalités et les commissions scolaires dans son programme de subventions aux services de garde. Celles-ci devenaient alors admissibles aux subventions de fonctionnement et d'implantation. Hormis ces deux catégories nouvellement admissibles, les programmes de subventions directes aux services de garde sont réservés aux corporations sans but lucratif dont le conseil d'administration est contrôlé par les parents usagers.

En 1986-1987, malgré un contexte de compressions budgétaires, certains programmes de subventions ont été révisés à la hausse. Ainsi, la subvention d'implantation a été améliorée. Une nouvelle catégorie couvrant en moyenne 1 600 $ par place au permis pour les frais d'ouverture a été ajoutée au programme. Ce montant additionnel permet aux nouvelles garderies de faire face à leurs obligations durant la période s'étalant entre la fin des travaux et l'obtention du permis. Quant à la catégorie aménagement de cette subvention, elle est attribuée par projet; elle ne se calcule donc plus en fonction du nombre de places au permis comme par le passé. L'Office subventionne un pourcentage des coûts reconnus dans le cas d'une construction ou d'un achat de bâtiment à rénover et il verse un montant fixe pour la rénovation d'un local loué.

La subvention aux pouponnières est maintenant versée de façon régulière plutôt qu'en fin d'année. Ce mode de versement, reprenant le principe appliqué pour la subvention de fonctionnement, permet une entrée de fonds régulière facilitant ainsi la gestion du service. Un total de 9,75 $ par jour est donc accordé pour la garde d'un poupon, soit une somme additionnelle de 5,75 $ au montant quotidien accordé pour la garde d'un enfant plus âgé.

La subvention d'intégration des enfants handicapés a connu pour sa part une hausse de 300 $ permettant de couvrir les frais relatifs à l'analyse du dossier, à l'organisation des ressources et à l'évaluation du développement de l'enfant à son départ. Aussi, la portion de subvention reliée au fonctionnement est passée de 12,00 $ à 14,00 $ par jour de fréquentation.

D'autre part, un montant annuel maximum de 25 000 $ a été fixé dans le cadre de la subvention aux organismes pour favoriser l'accessibilité à cette aide à un plus grand nombre de regroupements. Cette année, 12 organismes et regroupements de services de garde, partenaires de l'Office dans la promotion de services de garde de qualité, se sont partagé 139 000 $ de subventions qui ont servi à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement.

Par ailleurs, différents programmes visent à soutenir les services de garde face à des besoins précis. Durant l'année 1986-1987, mentionnons, entre autres, que 48 groupes promoteurs ont bénéficié d'une subvention d'encadrement pour l'embauche d'un chargé de projet qui a facilité le processus d'implantation de ces nouvelles garderies; 40 services de garde ont pu se relocaliser dans des locaux conformes grâce à un octroi de l'Office; 32 services de garde ont bénéficié de subventions leur permettant l'acquisition d'une propriété; 5 services de

garde aux prises avec des difficultés particulières ont obtenu un soutien financier grâce à une subvention de dépannage-redressement.

2.5.2 L'exonération et l'aide financière aux parents

Le programme d'exonération et d'aide financière s'adresse aux parents dont les revenus sont insuffisants pour leur permettre d'assumer seuls les coûts de garde exigés par un service de garde autorisé, quel que soit le statut juridique de celui-ci. Rappelons qu'en vertu d'un protocole d'entente, ce programme est administré par les directions régionales Travail-Québec du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu qui traitent les demandes des parents.

En 1986-1987, afin de faciliter l'accessibilité à des services de garde de qualité, l'Office a procédé à une révision importante du programme.

En octobre 1986, le montant d'aide financière quotidien passait de 10,00 $ à 10,50 $ pour les enfants de moins de six ans et de 5,00 $ à 5,25 $ pour les enfants de six à douze ans. L'échelle de revenus admissibles était également majorée de 500 $.

Aussi, depuis la rentrée scolaire en septembre dernier, les services de garde en milieu scolaire, les services de garde en milieu familial reconnus et les garderies autorisées à recevoir des enfants de plus de six ans peuvent réclamer, pour les journées pédagogiques et la semaine de relâche, une pleine journée d'aide financière pour les enfants d'âge scolaire gardés plus de cinq heures ces mêmes jours. Un maximum de 25 jours, à plein temps, peuvent ainsi être réclamés au cours de l'année scolaire, excluant toutefois la période de vacances estivales.

Au 31 mars 1987, les bénéficiaires d'aide financière formaient 48,6 % de la clientèle des garderies, 81,8 % de celle des services de garde en milieu familial et 15,8 % de celle en milieu scolaire. Il s'agit là, toutefois, d'un portrait pris à cette date précise; ces données ne peuvent être interprétées comme si elles étaient représentatives d'une moyenne annuelle, plusieurs fluctuations pouvant se produire en cours d'année.

2.6 Les ressources humaines

La Direction de l'administration et le Secrétariat général créaient, l'an dernier, la Division des ressources humaines. Cette division assume la responsabilité de la dotation, de l'organisation des ressources humaines, des relations de travail et de la formation du personnel.

Outre les tâches courantes reliées à ces responsabilités, la Division des ressources humaines a procédé à la structuration du fichier ministériel des candidatures pour les postes occasionnels à la suite de l'élaboration d'une procédure de recrutement propre à l'organisme, à la mise en application d'une politique de congé pour études et à l'organisation de cours de perfectionnement pour le personnel.

Entre autres, dans le cadre du programme de prévention en santé et sécurité au travail, des cours de formation en secourisme ont été dispensés et des documents de sensibilisation ont été distribués au personnel. Plusieurs personnes ont également bénéficié de cours de perfectionnement en français écrit, en anglais, en informatique et en gestion du temps. Pour souligner certains événements spéciaux tels la Journée internationale des femmes et la Semaine de prévention de la violence, des activités d'information et d'échange ont été organisées.

2.7 Les systèmes informatiques

Suivant son plan d'implantation de la bureautique, l'Office compte maintenant plusieurs micro-ordinateurs et imprimantes répartis dans les différentes directions. Outre le traitement de textes et les diverses applications développées à partir d'autres progiciels, l'Office possède depuis peu un logiciel de gestion du fichier des personnes abonnées à la revue *Petit à Petit*. L'introduction de ces nouveaux instruments de travail s'avère fort appréciée en raison de l'accroissement d'efficacité qu'elle permet.

Parmi les autres développements informatiques, mentionnons la création d'un système de saisie et d'analyse des rapports financiers présentés annuellement par les services de garde. Ce nouveau système est en opération sur l'ordinateur central du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

2.8 Les services juridiques

Les services juridiques ont comme mission principale de conseiller l'Office sur les implications légales de ses activités, de le représenter sur les questions juridiques devant diverses instances, de participer à la rédaction de tout texte à caractère légal et, dans le secteur du droit, d'offrir aux services de garde ainsi qu'aux intervenantes et intervenants de l'Office un soutien au plan de l'information et de la consultation.

En 1986-1987, les services juridiques ont préparé les modifications au *Règlement sur les services de garde en garderie* pour inclure l'exigence de plans d'aménagement signés et scellés par un architecte, pour augmenter le tarif exigible lors de la

demande de permis et introduire un tel tarif lors du renouvellement de permis et, enfin, pour rendre le règlement concordant avec la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*. Récemment entrée en vigueur, cette loi a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs demandes d'information et d'opinion juridique.

Les services juridiques ont également poursuivi les activités reliées à l'application, à l'Office, de la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels* et ont participé à la préparation de deux modifications visant à rendre cette loi compatible avec la *Loi sur les services de garde à l'enfance*. Cette dernière et le règlement qui en découle ont aussi fait l'objet d'une étude vérifiant leur conformité à la *Charte des droits et libertés de la personne* et à la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, les services juridiques ont participé aux travaux du comité de travail sur les haltes-garderies et les jardins d'enfants en prévision de la promulgation prochaine des articles de la loi concernant ces catégories de services de garde.

Par ailleurs, les auditions devant le Tribunal administratif de l'Office ont constitué une activité importante des services juridiques. Mandatés par l'Office pour exercer les pouvoirs prévus à la loi, ces services ont été appelés à intervenir dans 304 auditions concernant la non-délivrance, la suspension, l'annulation ou le non-renouvellement de permis.

Ils ont effectué des interventions relatives aux appels des décisions du Tribunal administratif logés devant la Commission des affaires sociales, à une requête en évocation et aux procédures intentées contre l'Office devant la Cour supérieure, aux actions en recouvrement de subventions menées par l'Office et aux actions en réclamation de subventions intentées contre l'Office de même qu'à un appel, logé devant la Cour d'appel, d'une décision rendue en faveur de l'Office à la suite d'une action en réclamation de subvention.

Enfin, la préparation des dossiers de poursuites pénales en regard d'infractions à la *Loi sur les services de garde à l'enfance* et au *Règlement sur les services de garde en garderie* apparaît également au bilan des tâches assumées par les services juridiques. Cette année, cinq services de garde ont fait l'objet de telles poursuites devant la Cour des sessions de la paix.

2.9 L'inspection et le traitement des plaintes

En 1986-1987, l'Office a poursuivi et intensifié ses activités en matière de contrôle sur la qualité des services de garde. En effet, la Division des plaintes et de l'inspection a procédé à l'inspection complète de 390 services de garde en garderie. Ce nombre représente une nette amélioration du contrôle de la qualité puisque le bilan des visites d'inspection se chiffrait l'an dernier à 159 services de garde. Ces visites ont permis de constater que plusieurs garderies respectaient les articles de la loi et du règlement récemment entré en vigueur. Dans les cas de non-conformité, à la suite des recommandations formulées, la majorité des garderies concernées ont apporté les correctifs demandés.

L'Office s'est également assuré du traitement des plaintes reçues et, cela, en priorité. Au cours de l'année, des plaintes sur 158 services de garde détenteurs d'un permis de l'Office ont été enregistrées et, après la visite d'inspection, près du tiers d'entre elles s'avéraient fondées.

Formulées principalement par les parents-utilisateurs, les plaintes fondées portaient notamment sur:

- le manque d'hygiène, de sécurité et de salubrité (30,8 %);
- le ratio personnel/enfants (26,7 %);
- la qualité, la quantité et l'équilibre de la nourriture servie aux enfants (8,4 %);
- l'attitude des membres du personnel de garde auprès des enfants (8,4 %);
- les mauvais traitements qui auraient été infligés aux enfants dans les garderies (5,6 %).

Certaines plaintes reçues ont nécessité des actions conjointes avec des organismes tels que la Direction de la protection de la jeunesse, les Départements de santé communautaire, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et les municipalités.

De plus, la Division des plaintes et de l'inspection a accordé une attention particulière à l'amélioration de son intervention dans le cas de plaintes logées contre des services de garde sans permis. Ainsi, l'élaboration d'une nouvelle procédure visant à uniformiser le traitement de tels dossiers et l'application d'un programme de visites systématiques de tous ces services afin de déterminer quelles catégories de services de garde sont concernées par ces plaintes permettront une intervention plus adéquate à ce chapitre.

Visites d'inspection par l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987

Région		Nombre de garderies visitées
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	6
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	6
03	Québec	30
04	Trois-Rivières	8
05	Estrie	6
6A	Montréal—Laval	233
6B	Laurentides—Lanaudière	37
6C	Montérégie	47
07	Outaouais	8
08	Abitibi—Témiscamingue	9
09	Côte-Nord	0
10	Nouveau-Québec	0
Total		**390**

Nature des plaintes fondées reçues à l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987

Nature des plaintes	Répartition (%)
Hygiène, sécurité, salubrité	30,8
Ratio personnel éducateur/enfants	26,7
Nourriture	8,4
Attitude du personnel	8,4
Administration	8,4
Traitement infligé à un enfant	5,6
Dépassement de capacité	4,2
Qualification du personnel	4,2
Équipement	2,8
Autres	0,5
Total	**100,0**

2.10 Les communications

2.10.1 Les demandes de renseignements et les sessions d'information

En 1986-1987, la Division des communications a répondu à plus de 20 000 appels téléphoniques et à plus de 1 600 lettres concernant les services de garde à l'enfance. Près de 600 visiteuses et visiteurs se sont présentés au siège social de l'Office. Hormis les renseignements généraux, les demandes d'information touchaient particulièrement les programmes d'aide financière aux parents et les subventions aux services de garde. Une augmentation sensible des demandes relatives à la mise sur pied de services de garde et aux coordonnées des services opérationnels a de plus été notée.

Aussi, afin de répondre aux demandes spécifiques des différentes clientèles, des sessions d'information ont été tenues dans plusieurs institutions d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Les étudiantes et les étudiants ont ainsi bénéficié d'une information plus complète et adaptée à leurs besoins.

Par ailleurs, la Division des communications, en collaboration avec le Service du développement des services de garde, a offert des sessions d'information sur les exigences et les modalités de mise sur pied d'une garderie. Organisées à l'intention des promotrices et promoteurs ayant enregistré leur projet à l'Office, ces rencontres ont profité à près de 80 personnes de diverses régions du Québec. Ces sessions s'incrivent dans la politique de soutien au développement de nouvelles places.

D'autre part, le personnel et les membres des services de garde de la région de l'Outaouais ont bénéficié d'un soutien professionnel en publicité grâce à un séminaire sur les diverses techniques de communication nécessaires à la promotion de leur garderie ou de leur agence de services de garde en milieu familial.

L'Office dispose aussi d'un centre de documentation rassemblant une information variée et à jour sur l'enfance et sur les services de garde. Nombreux sont les chercheurs et chercheuses, les étudiants et étudiantes ainsi que les éducateurs et éducatrices qui ont consulté sur place les quelque 80 périodiques et 2 300 volumes mis à leur disposition. La consultation du relevé bimensuel *Informations documentaires* leur a de plus permis d'être informés des dernières parutions dans le domaine.

2.10.2 La production de documents

Après six années d'existence, l'Office a décidé de rafraîchir son image en concevant une nouvelle série de documents d'information générale. Présentés sous forme de trois brochures, les renseignements généraux sont maintenant regroupés en fonction des besoins spécifiques de chaque type de clientèle. Ainsi, la brochure *Choisir un service de garde* s'adresse aux parents, *Offrir un service de garde* est destinée aux personnes désireuses de mettre sur pied un service de garde, et *Travailler en service de garde* touche davantage les personnes voulant oeuvrer dans le réseau de la garde à l'enfance. Pour compléter ces renseignements de base,

quatre feuillets s'ajoutent à cette collection: *L'aide financière aux parents, Les subventions aux services de garde, La formation du personnel de garde, Les publications de l'Office des services de garde à l'enfance*. Ces brochures et feuillets sont également disponibles en version anglaise.

L'édition 1986-1987 du répertoire *Où faire garder nos enfants?* a été distribuée à 30 000 exemplaires. Toujours très populaire auprès des parents qui cherchent un service de garde pour leur enfant, ce répertoire contient la liste des agences de services de garde en milieu familial et des garderies détentrices d'un permis de l'Office.

Le périodique *Petit à Petit* connaît chaque année un essor grandissant. Médium privilégié pour rejoindre les divers groupes d'individus oeuvrant dans les services de garde, ce périodique comptait, au 31 mars 1987, près de 13 000 personnes abonnées. Cette année également, le personnel professionnel des différentes directions de l'Office a collaboré à la rédaction de la revue.

La collection Diffusion de l'Office présentant les résultats de recherches québécoises sur la petite enfance et les services de garde s'est dernièrement enrichie de deux nouvelles publications. Réalisé par Isabelle Falardeau et Richard Cloutier de l'École de psychologie de l'Université Laval, le *Programme d'intégration éducative famille-garderie* se veut un outil au service des milieux de garde et des familles dans l'optique d'une meilleure adaptation réciproque. *La garderie en bas âge, perspectives biosociales sur les relations humaines pendant la jeune enfance*, ouvrage collectif sous la direction de F.F. Strayer, présente les résultats d'une recherche ayant pour but de mesurer l'impact des expériences de garde chez les jeunes enfants. Ce document a été réalisé au Laboratoire d'éthologie humaine de l'Université du Québec à Montréal.

En collaboration avec le Service du développement des services de garde, la Direction de la recherche et des communications a réalisé un guide d'implantation d'un service de garde en garderie. Conçu pour faciliter la tâche des promotrices et promoteurs, *La mise sur pied d'une garderie* se veut un instrument de soutien pour tout projet de garderie visant à assurer aux enfants un milieu de vie adapté à leurs besoins.

Dans le cadre de la politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, l'Office a produit un document intitulé *Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde*. Préparé à l'intention des intervenantes et intervenants du milieu, ce guide contient de l'information et des indications sur la marche à suivre pour faciliter cette intégration et se prévaloir du programme de subvention de l'Office.

La Direction de la recherche et des communications a également produit un document d'information destiné aux élus municipaux. *Les services de garde à l'enfance au Québec, regard sur les besoins et la situation actuelle* a été réalisé conjointement par l'Union des municipalités du Québec, le ministère des Affaires municipales et l'Office des services de garde à l'enfance.

Pour inciter les institutions financières à soutenir l'implantation, la relocalisation ou l'agrandissement de garderies, la Division des communications a produit et distribué la brochure *Les garderies au Québec, renseignements à l'intention des institutions financières*. Appuyée de placements publicitaires qui paraîtront dans la revue *Le Banquier* au printemps et à l'automne 1987, cette activité de communication produira sans doute l'effet incitateur voulu auprès des institutions prêteuses.

Enfin, dans le but de rendre accessibles les orientations et les recommandations de l'Office à l'égard de dossiers importants, l'organisme a publié et diffusé dans tous les services de garde un résumé de sa politique d'intégration des enfants handicapés et de sa politique en matière de gestion des ressources humaines dans les services de garde.

2.10.3 Sur la place publique

Les activités de communication de l'Office visent à mieux faire connaître à la population son rôle et les services offerts. Les médias ont donc été régulièrement informés de toutes questions d'intérêt touchant les services de garde. Ils ont, entre autres, été présents lors des lancements de nouvelles publications et ont ainsi placé dans l'actualité le dossier des services de garde québécois.

À chaque occasion, le personnel de l'Office, et plus particulièrement celui de la Division des communications, s'est rendu disponible auprès des représentants et représentantes des médias afin de poursuivre l'effort entrepris pour la promotion des services de garde. La *Revue de presse* de l'Office, rassemblant les extraits tant de la presse écrite qu'électronique, témoigne de l'intérêt élevé des médias pour tout ce qui concerne la garde des enfants.

Aussi, on a pu constater que l'annonce de l'établissement prochain d'une politique des services de garde, couvrant les paliers fédéral et provincial de gouvernement, a retenu prioritairement l'attention dans les médias. La Division des communications a été amenée à répondre aux nombreuses demandes d'information des journalistes particulièrement sensibles à ce sujet.

De la publicité a également été placée dans diverses revues spécialisées et dans les grands quotidiens afin de rejoindre plus adéquatement les différents publics. Cette année, l'organisme a consenti un effort particulier pour publiciser entre autres la participation aux expositions, le répertoire *Où faire garder nos enfants?*, de même que les programmes de sensibilisation des institutions financières et des municipalités aux besoins des services de garde.

Dans le cadre du programme de relations avec les partenaires municipaux, l'Office a publié un article dans la revue *Municipalité*. Cet écrit a permis de faire connaître la participation des municipalités québécoises dans les services de garde, plus spécifiquement dans les haltes-garderies et les jardins d'enfants, et de préciser les attentes respectives du monde municipal et de l'Office dans ce dossier.

Cette année, afin de rejoindre un plus large bassin de population, l'Office a élargi le champ d'activité de son programme d'exposition. En 1986-1987, l'organisme a participé à nouveau au Salon de la Femme de Montréal et au Congrès de l'union des municipalités du Québec. Il a de plus été présent à la Foire internationale de Montréal et au Salon de l'information et des services qui a eu lieu dans la région de l'Outaouais.

À l'occasion de ce dernier événement qui a la particularité de présenter des services gouvernementaux dans les différentes régions du Québec, l'Office a organisé une rencontre à l'intention des organismes de l'Outaouais oeuvrant dans le domaine de la garde des enfants. Cette rencontre a permis de communiquer une information détaillée sur la situation actuelle des services de garde dans la région ainsi qu'un portrait de l'intervention de l'Office quant au développement et à la consolidation de ces services. L'Office considère qu'il est important de se rapprocher de la population des régions et, en ce sens, l'expérience de cette première participation régionale sera certainement répétée.

Devant les besoins particuliers que réclame la participation à de telles manifestations, la Division des communications a fait produire un nouveau stand d'exposition. Mieux adapté aux exigences d'expositions d'envergure, ce nouveau kiosque contient un emplacement réservé à l'information et aux échanges avec les animatrices et animateurs. Un autre espace aménagé pour recréer l'ambiance d'une garderie permet aux enfants de lire, dessiner ou s'amuser pendant que les parents s'informent.

2.11 La formation

2.11.1 La formation du personnel de garde des garderies

Les articles 9 et 10 du *Règlement sur les services de garde en garderie* déterminent les exigences minimales de l'Office en matière de qualification du personnel de garde des garderies. Comme par le passé, la Division de la formation a effectué les démarches nécessaires auprès des milieux de formation et des Commissions de formation professionnelle afin de rendre accessibles les programmes reconnus par l'Office. Des démarches ont également été faites auprès de la Commission d'emploi et d'immigration canadienne et du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu afin que les travailleuses et travailleurs en garderie puissent continuer d'être admis au programme d'attestation d'études collégiales en techniques d'éducation en services de garde dans le cadre des programmes mis sur pied par les Centres de main-d'oeuvre du Canada.

Après l'examen de plusieurs programmes, l'Office a également défini le complément de formation en petite enfance requis pour que certains diplômes puissent être reconnus comme formation pertinente aux fins de l'article 9 du *Règlement sur les services de garde en garderie*. Également, tous les départements d'éducation préscolaire et d'enseignement au primaire ont été invités à ajouter à leur programmation certains cours touchant plus spécifiquement l'intervention en milieu de garde.

À la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, l'Office a fait partie d'un comité de travail chargé de proposer au ministère les moyens les plus opportuns d'harmoniser les différents programmes de formation en techniques d'éducation en services de garde, de telle sorte que le passage de l'attestation (AEC) au certificat (CEC) et au diplôme d'études collégiales (DEC) se fasse sans difficulté. Le rapport du groupe de travail a fait l'objet d'une consultation auprès des collèges qui offrent cette formation.

2.11.2 La formation des gardiennes et gardiens reconnus par une agence

À la demande des agences de services de garde en milieu familial et en prévision de l'adoption d'un règlement sur les services de garde en milieu familial, la Division de la formation a élaboré un programme de formation de base de courte durée à l'intention des gardiennes et gardiens reconnus par une agence. Ce programme a été transmis aux agences de services de garde en milieu familial de

même qu'aux Commissions de formation professionnelle et aux collèges les plus susceptibles d'offrir cette formation.

2.11.3 La formation des responsables de garderies et d'agences

À partir des besoins exprimés par plusieurs responsables de services de garde, l'Office a élaboré une session de formation consacrée à certaines dimensions de la gestion des ressources humaines. Expérimentée auprès d'un groupe de responsables de garderies et d'agences de services de garde en milieu familial, cette session s'est avérée fort pertinente. La Division de la formation a donc entrepris les démarches nécessaires en vue de la rendre accessible par l'intermédiaire des Commissions de formation professionnelle et des milieux de formation. Tout le matériel pédagogique nécessaire à la réalisation de la session « La gestion des ressources humaines: quelques dimensions » est maintenant disponible.

2.11.4 Le soutien pédagogique aux services de garde

Dans le cadre du Programme santé dans les services de garde, l'Office a également élaboré, en collaboration avec le cégep de Saint-Jérôme, un guide sur la prévention des accidents en milieu de garde et sur les premiers soins en cas d'urgence. Ce guide sera publié dans la collection « Ressources et petite enfance » sous le titre *Des enfants gardés ... en sécurité*. La première partie réunit de l'information sur les types d'accidents les plus fréquents chez l'enfant, les caractéristiques d'un environnement sécuritaire, l'encadrement des activités et les ressources et procédures en cas d'urgence. La seconde partie est entièrement consacrée à l'évaluation d'une situation d'urgence et aux techniques de premiers soins requises lors de ces situations.

Les ouvrages portant sur la pédagogie et le développement de l'enfant étant très nombreux, la Division de la formation a entrepris l'élaboration d'une bibliographie commentée à l'intention des milieux de garde. Ayant pour but d'alimenter les besoins de soutien professionnel des intervenantes et intervenants des divers types de services de garde, ce document regroupe une quarantaine de livres pertinents quant à leur valeur pédagogique et les répartit en quatre volets: développement de l'enfant, santé et hygiène, pédagogie générale et « didactiques ». Bien que la liste de ces livres soit loin d'être exhaustive, elle facilite le choix de documents permettant aux éducatrices et aux éducateurs de se ressourcer.

À partir des besoins de soutien pédagogique reconnus par les membres du comité de travail sur les haltes-garderies et les jardins d'enfants, la Division de la formation a entrepris la rédaction de feuillets spécifiquement destinés aux haltes-garderies. Essentiellement pratiques, ces feuillets rassemblent des informations portant sur l'hygiène, la sécurité, la pédagogie et le ressourcement professionnel. Ces documents, comme le précédent, seront disponibles au cours de l'automne 1987.

À la suite des nombreuses demandes de soutien exprimées par les milieux de garde concernant les problèmes d'agressivité chez les enfants, l'Office a découvert un document américain fort complet quant à l'intervention pédagogique face à des comportements difficiles en milieu de garde. L'organisme a donc fait l'acquisition des droits d'auteur de ce document intitulé *A Practical Guide to Solving Preschool Behavior Problems*. Celui-ci est présentement en cours de traduction au ministère des Communications et une adaptation sera effectuée en vue d'une publication dans la collection « Ressources et petite enfance » au plus tard à l'automne 1988.

La Division de la formation a également entrepris l'élaboration d'un guide destiné aux responsables de services de garde en milieu familial et réunissant, entre autres, des informations sur le rôle de responsable, l'organisation et l'animation d'activités, la santé et l'alimentation de même que sur le développement de l'enfant. La publication est prévue en 1988.

2.11.5 La collaboration avec d'autres organismes

À la demande du Conseil des universités et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, l'Office a préparé un avis sur la pertinence de l'implantation au Québec d'un programme de maîtrise en *Child Study* et sur la qualité du programme élaboré par une université québécoise.

L'Université du Québec à Montréal a également sollicité l'avis de l'Office des services de garde à l'enfance sur un projet de programme de certificat en éducation en milieu de garde.

À la demande de l'Institut canadien pour la santé infantile, l'Office participe présentement à un comité consultatif qui a pour fonction de soutenir l'élaboration d'un programme de prévention des abus sexuels chez les enfants. Conçu spécifiquement à l'intention des éducatrices et des éducateurs en garderie, ce programme sera expérimenté dans quelques garderies à travers le Canada avant d'être communiqué à l'ensemble des garderies.

2.12 La recherche

2.12.1 Les haltes-garderies et les jardins d'enfants

Les membres de l'Office s'étant fixé comme objectif d'obtenir au cours de 1987 la promulgation des articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, la mise à jour de l'inventaire des haltes-garderies et des jardins d'enfants, commencée l'an dernier, s'est poursuivie. Jusqu'à maintenant, 132 haltes-garderies et 240 jardins d'enfants ont été dénombrés. Des visites ont été organisées auprès d'une trentaine de ces services afin de mieux connaître leur fonctionnement.

D'autre part, une dizaine d'agences de services de garde en milieu familial et une cinquantaine de garderies, recevant une proportion importante de clientèle régulière à temps partiel ou de clientèle occasionnelle, ont été visitées afin d'évaluer l'impact de la mise en vigueur des articles 5 et 6 de la loi sur ces services.

La question des centres intégrés a également été soulevée. Une revue de la documentation sur des expériences vécues dans différents pays a été effectuée. Quelques centres intégrant différents services de garde ont été visités au Québec et dans la région d'Ottawa.

Les données recueillies alimenteront les recommandations concernant les modèles souhaitables de services de garde reconnus par l'Office de même que les modalités et le rythme d'intervention de l'organisme auprès de ces services. Des décisions sur ces questions seront prises par les membres de l'Office lors des réunions qui se tiendront en avril et en juin 1987.

2.12.2 Le plan quinquennal de développement des services de garde

Dans la perspective d'une planification à plus long terme du développement du réseau des services de garde reconnus, l'Office a entrepris l'élaboration d'un plan quinquennal de développement. Après avoir examiné le développement récent de ces services et s'appuyant sur certaines hypothèses de développement, la Division de la recherche a procédé à une estimation de la demande de services d'ici 1992. Les résultats de cette recherche sont présentés dans le document intitulé *Document de réflexion sur le plan quinquennal de développement des services de garde à l'enfance*.

Cette étude a conduit à l'élaboration de trois scénarios chiffrés consignés dans le document *Plan quinquennal de développement des services de garde au Québec 1987-1992 - synthèse et estimation des coûts associés*, dont le contenu fut adopté par les membres de l'Office le 3 octobre 1986 et déposé à la ministre responsable pour adoption par le gouvernement.

Pour alimenter le dossier, trois études complémentaires ont été menées. Une première, sous le titre *La garde des enfants au Québec en 1986 : ce que les gens souhaitent, ce que les parents font*, présente les résultats d'un sondage sur les attitudes et pratiques québécoises en matière de garde d'enfants. Les deux autres documents analysent quant à eux le développement des services de garde reconnus : *l'État actuel du développement des services de garde reconnus et quelques caractéristiques reliées à la population, par territoire de CLSC à Montréal et par municipalité pour le reste du Québec* fait le bilan du développement en 1986 tandis que *Les services de garde en garderie et en milieu familial reconnus : évolution de 1983 à 1986*, présente une rétrospective du développement récent.

2.12.3 La situation des garderies au Québec en 1985

Afin d'assurer une meilleure planification de ses interventions, l'Office avait procédé en 1985-1986 à l'analyse de données recueillies auprès de 419 garderies. Les résultats de cette vaste enquête ont été publiés cette année dans le volume intitulé *À propos des garderies - situation des garderies au Québec en 1985*. Cet ouvrage contient des données sur les principales activités administratives, le personnel, les locaux, la clientèle et la structure de tarification, lesquelles ont alors permis d'établir un profil du fonctionnement et des activités des garderies. Ce nouveau portrait des garderies québécoises vient donc mettre à jour celui présenté quatre ans auparavant dans la publication *Des garderies malgré tout - situation des garderies au Québec en 1981*.

2.12.4 Les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* propose une démarche concertée pour planifier l'occupation du territoire des municipalités régionales de comté (M.R.C.) dans le but de favoriser un aménagement adapté aux particularités de chaque M.R.C. Aussi l'Office procède-t-il systématiquement à la sensibilisation des M.R.C. pour que celles-ci prévoient la localisation des garderies dans leurs schémas d'aménagement du territoire. En 1986-1987, plus de cinquante schémas d'aménagement ont été examinés de même que la réponse gouvernementale à ces projets.

2.12.5 Les auditions et la conformité au Règlement sur les services de garde en garderie

En vue de déterminer quel a été l'impact des auditions sur la conformité au *Règlement sur les services de garde en garderie*, la Direction de la recherche et des communications a procédé à une analyse des cas soumis aux services juridiques. Les résultats de cette étude sont transmis dans le document *Analyse de l'impact des auditions en regard de la conformité du Règlement sur les services de garde en garderie*.

Cette analyse démontre entre autres que, dans la majorité des cas soumis au Tribunal administratif, les garderies ont été négligentes à se conformer au règlement dans les délais prévus. Parmi les infractions relevées, on constate qu'un grand nombre porte sur la section IV du règlement ayant trait aux locaux et que, de fait, plusieurs garderies non conformes à ce chapitre accusaient des retards dans les travaux d'aménagement. Des coûts de rénovations trop élevés (dépassant les subventions octroyées à cette fin), des difficultés d'emprunt auprès des institutions financières de même que l'attente d'une relocalisation possible plutôt qu'une rénovation onéreuse sont les motifs les plus fréquemment invoqués.

2.12.6 Le rapprochement des personnes âgées et des enfants en milieu de garde

Des expériences de rapprochement des personnes âgées et des enfants se vivent actuellement dans quelques garderies québécoises. Certaines intègrent dans leur programmation des activités communes, d'autres se sont même implantées dans des centres pour personnes âgées. Phénomène relativement récent au Québec, le rapprochement des personnes âgées et des enfants en milieu de garde suscite beaucoup d'engouement. Aussi l'Office des services de garde à l'enfance devait-il en cerner les enjeux afin de déterminer, s'il y a lieu, ses interventions en regard de cette problématique.

À cette fin, un avis a été produit par l'Office et est présenté dans le document *Enfants et personnes âgées: des activités de rapprochement ... à l'implantation d'une garderie dans un centre pour personnes âgées*. L'avis s'appuie sur une recension des écrits portant sur les études et les programmes américains de rapprochement des aînés et des enfants et sur un rapport d'entrevues relatant les expériences québécoises en la matière. Les informations recueillies traitent entre autres des motifs et des difficultés à l'origine des activités de rapprochement, des implications de ces activités pour les personnes âgées, les enfants, le personnel de la garderie et les parents de même que des conditions souhaitables à la réalisation de telles activités.

2.12.7 Les enquêtes

— La clientèle exonérée dans les services de garde reconnus

Dans la perspective d'une mise à jour des modalités du programme d'exonération financière aux parents utilisateurs des services de garde reconnus, la Division de la recherche a entrepris une étude de la clientèle cible du programme. Une enquête a été confiée à une firme; les travaux de saisie, d'analyse et de simulation ont été supervisés par la Division de la recherche et feront l'objet d'un rapport au cours de l'année 1987-1988.

— Les responsables de services de garde en milieu familial

La Division de la recherche a collaboré à un sondage effectué auprès des responsables de services de garde en milieu familial. Menée par le Regroupement des agences de services de garde en milieu familial, cette enquête vise à mieux connaître la situation de la garde en milieu familial reconnue de même que les liens entre les responsables et leurs agences. L'Office a participé à cette étude en effectuant le traitement informatique et l'analyse des données recueillies auprès de ces personnes ainsi que par la rédaction du rapport d'analyse de ces données.

2.12.8 Les autres dossiers

Au cours de l'année, la Division de la recherche a préparé divers instruments de travail, commentaires critiques et rapports pour soutenir des groupes de travail et permettre à la direction de l'Office de prendre position sur plusieurs questions d'intérêt. Mentionnons, entre autres, les commentaires fournis au rapport du comité sur la politique familiale. À la suite d'une lecture critique des recommandations du comité consultatif sur ce dossier, l'Office a transmis ses réactions et commentaires accompagnés d'une évaluation des mesures concernant directement les services de garde et assure le suivi du dossier auprès du Secrétariat à la politique familiale.

La Division de la recherche a également participé à la révision des circulaires de financement et aux discussions préalables à la signature d'un protocole d'entente avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu concernant la gestion du programme d'exonération financière.

Par ailleurs, la réalisation d'un document recensant les données statistiques et informatisées dont

l'Office dispose pour appuyer ses travaux de recherche a été la première des quatre étapes d'un projet auquel on mettra la dernière main au cours de la prochaine année financière.

De plus, un processus visant à obtenir certaines données informatisées sur la répartition des enfants selon leur âge et leur lieu de résidence via le fichier des allocations familiales de la Régie des rentes du Québec a été élaboré en cours d'année.

Chapitre III
Les projets

Plusieurs événements en perspective laissent entrevoir l'année 1987-1988 comme une étape marquante pour le dossier de la garde des enfants. Le comité consultatif mis sur pied par la ministre responsable de l'Office, madame Monique Gagnon-Tremblay, et chargé d'évaluer l'organisation, le fonctionnement, le développement ainsi que le financement des services de garde déposera son rapport en juin 1987. S'ensuivra l'énoncé d'une politique gouvernementale en la matière, laquelle devrait être soumise ultérieurement à la consultation publique. L'adoption d'une politique gouvernementale des services de garde à l'enfance est donc prévue en cours d'année et se fera en coordination avec la nouvelle politique familiale dont le Québec veut se doter sous peu.

Aussi, depuis le dépôt du rapport du Groupe parlementaire fédéral sur la garde des enfants dont les recommandations touchent, entre autres, le financement des services de garde, les pourparlers entre le gouvernement fédéral et les provinces se poursuivent. Les termes d'un accord devraient être proposés aux provinces par le ministre de la Santé nationale, monsieur Jake Epp, dès juin 1987.

Par ailleurs, l'Office sera en mesure de maintenir un certain niveau de développement et de consolidation du réseau des services de garde à l'enfance. Une augmentation d'un peu plus de 8 millions au budget annuel permettra la création de 2 600 nouvelles places en garderie et en milieu familial et assurera certaines mesures de consolidation des services déjà en place.

Pour mieux planifier la croissance du réseau, l'Office a réitéré sa demande au Gouvernement d'adopter le plan quinquennal de développement déposé en octobre 1986. Une telle mesure s'avère indispensable pour une organisation éclairée des ressources et pour les négociations avec les différents partenaires du développement. Aussi, seule une planification à long terme peut faire échec au phénomène démobilisateur des projets retardés faute de connaître les crédits disponibles à la prochaine année financière. Souhaitons que la future politique gouvernementale apportera une solution à ce problème.

Devant la situation toujours précaire des services de garde, une augmentation des niveaux de financement de l'État apparaît essentielle. Petit à petit, la contribution des parents au financement des services s'est accrue et risque, à moyen terme, d'altérer l'une des grandes orientations de l'Office, soit celle d'un partage équitable des coûts entre les parents et la collectivité. À la lumière des mesures de financement adoptées par le gouvernement fédéral et des recommandations du comité consultatif provincial, des décisions quant au financement des services de garde devront être prises.

Après avoir terminé les études servant à alimenter le dossier des haltes-garderies et jardins d'enfants, et examiné les recommandations finales proposées par le comité de travail, l'Office entend se prononcer sur les modèles souhaitables pour ces types de services de garde et sur le rythme d'intervention qu'il souhaite maintenir auprès de ces nouvelles clientèles. La promulgation, par le Gouvernement, des articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* étant prévue pour l'année 1987-1988, leur application de même que l'expérimentation de la formule des centres intégrés s'inscrivent donc au programme de travail de la prochaine année financière.

De plus, l'Office réitérera ses demandes auprès du ministère de l'Éducation afin de clarifier le partage des juridictions entre les deux organismes et de maintenir le développement et la consolidation du réseau des services de garde en milieu scolaire.

En 1987-1988, la qualité des services offerts aux enfants demeurera une priorité de l'organisme. L'Office entreprendra notamment des travaux visant à l'élaboration d'un instrument d'évaluation de la qualité des services de garde en garderie. Compte tenu de la complexité de cette problématique et de la nécessité que l'instrument reflète bien la réalité québécoise des garderies, l'Office effectuera ces travaux en collaboration avec des personnes oeuvrant dans le réseau des garderies. Le comité de travail a pour mandat de participer à l'élaboration d'une définition de la qualité des services de garde en garderie ainsi qu'à la détermination d'indicateurs de la qualité.

L'Office a de plus entrepris les travaux préliminaires en vue de régionaliser ses services. Une présence permanente dans différentes régions du Québec assurera un meilleur soutien technique et professionnel aux services existants ou en voie d'implantation et permettra à la population d'être mieux informée sur tout ce qui touche la garde des enfants. La planification, le développement et l'ad-

ministration des programmes pourront ainsi se faire en fonction des besoins spécifiques des régions et des clientèles prioritaires, soit les parents et les services de garde. La coordination de l'ensemble des activités régionales se fera au siège social à Montréal.

En respectant les objectifs de la régionalisation, le déménagement du siège social de l'Office, prévu en avril 1987, dans les anciens locaux du monastère du Bon-Pasteur à Montréal sera un premier pas vers un rapprochement de la clientèle de l'organisme. Comme plus de 60 % de la clientèle de l'Office habite le territoire montréalais, une majorité de gens pourra ainsi profiter des avantages d'une plus grande proximité des lieux, sans compter qu'elle aura également accès à tous les services de l'organisme, qui seront alors regroupés dans un seul édifice. L'Office prévoit de plus l'implantation d'une garderie dans des locaux adjacents au siège social. Élaboré conjointement avec un groupe promoteur, ce projet de garderie accueillera prioritairement les enfants du personnel de l'Office et du cégep du Vieux-Montréal ainsi que ceux des étudiantes et étudiants de ce collège et les enfants des familles résidant au complexe du Bon-Pasteur. Si des places demeurent disponibles, la garderie ouvrira ensuite ses portes à la population avoisinante.

Comme on le constate, le programme de l'année à venir s'annonce chargé et les défis sont de taille. Pour l'année 1987-1988, qu'on pourrait qualifier de transitoire, on prévoit une redéfinition des grands principes de la société québécoise en matière de garde d'enfants, lesquels orienteront l'action future de l'Office. Il est donc prévisible que le dossier des services de garde se retrouve sur la place publique, au coeur des débats d'opinions.

Souhaitons que cela nous permette de nous rapprocher davantage de notre grand objectif d'établir et de maintenir un réseau de garde universellement accessible, diversifié, de qualité et basé sur une participation active des parents, des différents partenaires et de la collectivité.

Chapitre IV
Tableaux statistiques

Mise en garde

L'Office des services de garde à l'enfance publie, pour ce qui est des services de garde en garderie, deux données différentes concernant le nombre de places dans les garderies coopératives ou sans but lucratif contrôlées par une majorité de parents qui ont droit de vote au conseil d'administration. Il s'agit de la capacité d'accueil et du nombre de places subventionnées.

La capacité d'accueil se réfère à un nombre de places maximum que la garderie peut faire occuper simultanément par des enfants. Ce nombre est établi en fonction de la superficie des locaux de la garderie.

Le nombre de places subventionnées se réfère quant à lui au nombre de places pour lesquelles l'Office verse une subvention de fonctionnement. Ce nombre est établi sur la base de la fréquentation de la garderie.

Il peut donc y avoir une différence importante entre ces données et ce, pour diverses raisons:

— la garderie peut choisir de s'installer (en fonction de la qualité de l'espace qu'elle veut offrir) ou même devoir le faire (en fonction de la disponibilité des édifices libres) dans des locaux qui ont une superficie plus grande que celle exigée par le *Règlement sur les services de garde en garderie;*

— la garderie peut désirer offrir ses services à un nombre plus restreint d'enfants pendant la première année de son exploitation et, une fois bien rodée, ouvrir ses portes à une clientèle plus nombreuse si sa capacité d'accueil le lui permet;

— la garderie peut avoir rencontré temporairement des difficultés à combler ses places (chômage de la main-d'oeuvre féminine, fermeture d'établissements, etc.). L'Office, dans un souci de saine affectation des deniers publics, diminue alors les subventions de cette garderie afin de ne pas payer pour des places inoccupées et rétablit les subventions dès qu'elles sont occupées.

Rappelons également qu'en examinant la capacité d'accueil de l'ensemble des garderies, il faut se dire que ce chiffre ne fait pas état du nombre total d'enfants qui fréquentent les garderies du Québec. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que la capacité totale puisqu'une même place peut être occupée par deux enfants qui, par exemple, sont gardés à temps partiel à raison de deux jours et demi chacun.

Tableau 3.1

Nombre de services de garde en garderie et nombre de places par région au 1er avril 1986

Région		Situation au 1er avril 1986								
		BL		SBL		SBLS			Total	
		Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	—	—	—	—	14	594	576	14	594
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	1	30	—	—	16	804	754	17	834
03	Québec	19	635	2	85	79	3 838	3 615	100	4 558
04	Trois-Rivières	1	22	1	30	29	1 507	1 468	31	1 559
05	Estrie	4	153	—	—	30	1 264	1 216	34	1 417
6A	Montréal—Laval	94	4 145	21	1 174	177	9 763	9 469	292	15 082
6B	Laurentides—Lanaudière	11	428	—	—	36	1 630	1 554	47	2 058
6C	Montérégie	28	1 048	5	235	60	3 061	2 873	93	4 344
07	Outaouais	2	85	1	40	23	1 205	1 168	26	1 330
08	Abitibi—Témiscamingue	—	—	—	—	12	545	522	12	545
09	Côte-Nord	—	—	—	—	6	290	276	6	290
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	2	66	66	2	66
Total:		**160**	**6 546**	**30**	**1 564**	**484**	**24 567**	**23 557**	**674**	**32 677**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif subventionné
SBLS : sans but lucratif subventionné
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

Nombre de services de garde en garderie et nombre de places par région au 31 mars 1987

Région		Situation au 31 mars 1987								
		BL		SBL		SBLS			Total	
		Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	1	20	—	—	14	642	587	15	662
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	2	61	—	—	18	940	872	20	1 001
03	Québec	24	771	2	86	82	4 066	3 753	108	4 923
04	Trois-Rivières	1	22	1	30	29	1 587	1 502	31	1 639
05	Estrie	6	238	—	—	30	1 300	1 199	36	1 538
6A	Montréal—Laval	111	4 972	20	1 142	192	10 905	10 460	323	17 019
6B	Laurentides—Lanaudière	11	494	—	—	39	1 830	1 745	50	2 324
6C	Montérégie	34	1 318	5	226	62	3 213	2 928	101	4 757
07	Outaouais	1	60	—	—	26	1 405	1 351	27	1 465
08	Abitibi—Témiscamingue	—	—	—	—	12	576	534	12	576
09	Côte-Nord	—	—	—	—	6	294	285	6	294
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	2	66	57	2	66
Total:		**191**	**7 956**	**28**	**1 484**	**512**	**26 824**	**25 273**	**731**	**36 264**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionné
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

Augmentation du nombre de services de garde en garderie et du nombre de places par région entre le 1er avril 1986 et le 31 mars 1987

Région		Développement net* du 1986-04-01 au 1987-03-31								
		BL		SBL		SBLS			Total	
		Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	1	20	—	—	—	48	11	1	68
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	1	31	—	—	2	136	118	3	167
03	Québec	5	136	—	1	3	228	138	8	365
04	Trois-Rivières	—	—	—	—	—	80	34	—	80
05	Estrie	2	85	—	—	—	36	(17)	2	121
6A	Montréal—Laval	17	827	(1)	(32)	15	1 142	991	31	1 937
6B	Laurentides—Lanaudière	—	66	—	—	3	200	191	3	266
6C	Montérégie	6	270	—	(9)	2	152	55	8	413
07	Outaouais	(1)	(25)	(1)	(40)	3	200	183	1	135
08	Abitibi—Témiscamingue	—	—	—	—	—	31	12	—	31
09	Côte-Nord	—	—	—	—	—	4	9	—	4
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	(9)	—	—
Total:		**31**	**1 410**	**(2)**	**(80)**	**28**	**2 257**	**1 716**	**57**	**3 587**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionné
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

Les parenthèses indiquent une diminution

* Le développement annuel net est la différence entre le développement annuel total et les places retranchées en cours d'année (pour fermeture, diminution ou transformation)

Tableau 3.2

Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région du 1er avril 1986 au 31 mars 1987

Région		Situation au 1er avril 1986			Situation au 31 mars 1987			Développement net* du 1986-04-01 au 1987-03-31		
		Agences	Cap.	Subv.	Agences	Cap.	Subv.	Agences	Cap.	Subv.
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	7	370	284	10	610	610	3	240	326
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	5	205	205	5	318	318	—	113	113
03	Québec	8	355	343	9	513	513	1	158	170
04	Trois-Rivières	3	150	150	4	240	240	1	90	90
05	Estrie	2	80	80	2	109	109	—	29	29
6A	Montréal—Laval	7	800	792	8	880	774	1	80	(18)
6B	Laurentides—Lanaudière	1	100	100	2	150	146	1	50	46
6C	Montérégie	5	300	300	6	340	337	1	40	37
07	Outaouais	5	500	460	5	500	500	—	—	40
08	Abitibi—Témiscamingue	2	100	100	2	100	100	—	—	—
09	Côte-Nord	2	100	100	2	100	100	—	—	—
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total:		**47**	**3 060**	**2 914**	**55**	**3 860**	**3 747**	**8**	**800**	**833****

Cap. : nombre de places au permis de chaque agence
Subv. : nombre de places subventionnées

Les parenthèses indiquent une diminution

* Le développement annuel net est la différence entre le développement annuel total et les places retranchées en cours d'année (pour fermeture, diminution ou transformation)

** L'écart entre les places subventionnées et la capacité est dû à la transformation de places non subventionnées déjà existantes en places subventionnées

Tableau 3.3

Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places* par région enregistrés au fichier de l'Office au 1er avril 1986 et au 31 mars 1987

Région		Situation au 1er avril 1986		Situation au 31 mars 1987		Développement net** du 1986-04-01 au 1987-03-31	
		Services	Capacité	Services	Capacité	Services	Capacité
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	8	244	7	221	(1)	(23)
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	25	612	26	644	1	32
03	Québec	70	2 448	75	2 652	5	204
04	Trois-Rivières	8	478	8	416	—	(62)
05	Estrie	24	736	27	821	3	85
6A	Montréal—Laval	166	6 761	199	7 607	33	846
6B	Laurentides—Lanaudière	30	888	34	1 008	4	120
6C	Montérégie	79	2 100	86	2 351	7	251
07	Outaouais	51	2 006	54	2 091	3	85
08	Abitibi—Témiscamingue	2	70	2	70	—	—
09	Côte-Nord	11	450	10	420	(1)	(30)
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—
Total:		**474**	**16 793**	**528**	**18 301**	**54**	**1 508**

Capacité: nombre de places dans chaque service de garde en milieu scolaire

Les parenthèses indiquent une diminution

* Les données compilées par le ministère de l'Éducation le sont sur la base des enfants inscrits plutôt que sur celle de la capacité d'accueil. Il ne faut donc pas s'étonner que les chiffres du ministère de l'Éducation du Québec soient plus élevés que ceux de l'Office.

** Le développement annuel net est la différence entre le développement annuel total et les places retranchées en cours d'année (pour fermeture ou diminution).

Tableau 3.4

Nombre de services de garde reconnus et nombre de places par région au 31 mars 1987

		Situation au 31 mars 1987							
		Garderie		Milieu familial		Milieu scolaire		Total	
Région		Services	Capacité	Services	Capacité	Services	Capacité	Services	Capacité
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	15	662	10	610	7	221	32	1 493
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	20	1 001	5	318	26	664	51	1 963
03	Québec	108	4 923	9	513	75	2 652	192	8 088
04	Trois-Rivières	31	1 639	4	240	8	416	43	2 295
05	Estrie	36	1 538	2	109	27	821	65	2 468
6A	Montréal—Laval	323	17 019	8	880	199	7 607	530	25 506
6B	Laurentides—Lanaudière	50	2 324	2	150	34	1 008	86	3 482
6C	Montérégie	101	4 757	6	340	86	2 351	193	7 448
07	Outaouais	27	1 465	5	500	54	2 091	86	4 056
08	Abitibi—Témiscamingue	12	576	2	100	2	70	16	746
09	Côte-Nord	6	294	2	100	10	420	18	814
10	Nouveau-Québec	2	66	—	—	—	—	2	66
Total:		**731**	**36 264**	**55**	**3 860**	**528**	**18 301**	**1 314**	**58 425**

Capacité : nombre de places au permis exception faite des services de garde en milieu scolaire où la capacité indique le nombre d'enfants inscrits plutôt que la capacité d'accueil des services.

Tableau 3.5

Inventaire des services de garde en halte-garderie et en jardin d'enfants par région au 31 mars 1987*

Région		Haltes-garderies	Jardins d'enfants	Total des services
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	—	3	3
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	7	7	14
03	Québec	23	25	48
04	Trois-Rivières	20	10	30
05	Estrie	8	14	22
6A	Montréal—Laval	24	80	104
6B	Laurentides—Lanaudière	16	16	32
6C	Montérégie	17	71	88
07	Outaouais	8	11	19
08	Abitibi—Témiscamingue	4	3	7
09	Côte-Nord	5	—	5
10	Nouveau-Québec	—	—	—
Total:		**132**	**240**	**372**

* Les articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* n'étant pas encore promulgués, ces services n'ont pas l'obligation légale de s'enregistrer au fichier central ni d'obtenir un permis de l'Office des services de garde à l'enfance. Le présent inventaire a été constitué à des fins de recherche et ne peut être considéré comme exhaustif.

Tableau 3.6

Nombre de places poupons* dans les services de garde en garderie par région au 31 mars 1987

		Situation au 31 mars 1987								
		BL		SBL		SBLS			Total	
Région		Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Gar.	Cap.	Subv.	Gar.	Cap.
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	—	—	—	—	4	39	37	4	39
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	2	11	—	—	10	85	76	12	96
03	Québec	3	33	—	—	29	252	226	32	285
04	Trois-Rivières	1	6	1	10	12	108	98	14	124
05	Estrie	2	11	—	—	11	112	107	13	123
6A	Montréal—Laval	12	143	3	13	59	706	700	74	862
6B	Laurentides—Lanaudière	2	26	—	—	18	152	147	20	178
6C	Montérégie	6	38	1	9	32	260	242	39	307
07	Outaouais	1	15	—	—	10	119	119	11	134
08	Abitibi—Témiscamingue	—	—	—	—	5	48	48	5	48
09	Côte-Nord	—	—	—	—	5	34	32	5	34
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	2	10	10	2	10
Total:		**29**	**283**	**5**	**32**	**197**	**1 925**	**1 842**	**231**	**2 240**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionné
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées
* Places poupons : places réservées aux enfants âgés de moins de 18 mois

Tableau 3.7

Nombre de places subventionnées pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde en garderie et en milieu familial par région au 31 mars 1987

		Situation au 31 mars 1987					
		Garderies		Agences		Total	
Région		Services	Places	Services	Places	Services	Places
01	Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	2	6	—	—	2	6
02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	4	4	1	1	5	5
03	Québec	24	44	—	—	24	44
04	Trois-Rivières	6	9	1	2	7	11
05	Estrie	9	10	—	—	9	10
6A	Montréal—Laval	25	93	3	4	28	97
6B	Laurentides—Lanaudière	11	16	—	—	11	16
6C	Montérégie	20	29	—	—	20	29
07	Outaouais	8	10	1	1	9	11
08	Abitibi—Témiscamingue	3	3	—	—	3	3
09	Côte-Nord	2	2	1	1	3	3
10	Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—
Total:		**114**	**226**	**7**	**9**	**121**	**235**

Tableau 3.8

Coût par jour pour les usagers et usagères des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1987

	Garderies															Agences		
	BL			SBL			SBLS			Total (SBL + SBLS)			Total (BL + SBL + SBLS)					
Coût	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Gar.	Cap.	%	Agences	Cap.	%
7$ +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 $ +	—	—	—	2	148	9,97	—	—	—	2	148	0,52	2	148	0,40	—	—	—
9 $ +	—	—	—	1	60	4,04	1	60	0,22	2	120	0,42	2	120	0,33	—	—	—
10 $ +	—	—	—	2	79	5,32	2	162	0,60	4	241	0,85	4	241	0,66	1	50	1,29
11 $ +	4	146	1,83	4	154	10,37	21	1 133	4,22	25	1 287	4,54	29	1 433	3,95	15	833	21,58
12 $ +	14	501	6,29	4	221	14,89	84	4 156	15,49	88	4 377	15,46	102	4 878	13,45	16	987	25,56
13 $ +	23	772	9,70	4	241	16,23	83	4 115	15,34	87	4 356	15,38	110	5 128	14,14	9	590	15,28
14 $ +	46	1 847	23,21	3	156	10,51	134	7 090	26,43	137	7 246	25,59	183	9 093	25,07	9	810	20,98
15 $ +	47	1 867	23,46	5	310	20,88	130	6 942	25,87	135	7 252	25,61	182	9 119	25,14	5	590	15,28
16 $ +	30	1 296	16,28	—	—	—	43	2 441	9,10	43	2 441	8,62	73	3 737	10,30	—	—	—
17 $ +	13	809	10,16	1	35	2,35	10	523	1,94	11	558	1,97	24	1 367	3,76	—	—	—
18 $ +	6	266	3,34	1	30	2,02	4	202	0,75	5	232	0,81	11	498	1,37	—	—	—
19 $ +	3	149	1,87	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	149	0,41	—	—	—
20 $ +	1	24	0,30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	24	0,06	—	—	—
21 $ +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22 $ +	1	19	0,23	1	50	3,36	—	—	—	1	50	0,17	2	69	0,19	—	—	—
23 $ +	1	100	1,25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	0,27	—	—	—
24 $ +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25 $ +	2	160	2,01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	160	0,44	—	—	—
Total:	**191**	**7 956**	**100,00**	**28**	**1 484**	**100,00**	**512**	**26 824**	**100,00**	**540**	**28 308**	**100,00**	**731**	**36 264**	**100,00**	**55**	**3 860**	**100,00**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionné
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

Tableau 3.9

Coût moyen par jour pour les usagers et usagères des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1987

	Garderies								Agences	
	BL		SBL		SBLS		Total			
Coût	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coût/jour $	Places	Coûts/jour $	Places	Coût/jour $
7 $ +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 $ +	—	—	148	1 184,00	—	—	148	1 184,00	—	—
9 $ +	—	—	60	540,00	60	540,00	120	1 080,00	—	—
10 $ +	—	—	79	790,00	162	1 635,00	241	2 425,00	50	500,00
11 $ +	146	1 634,00	154	1 694,00	1 133	12 892,00	1 433	16 220,00	833	9 390,50
12 $ +	501	6 012,00	221	2 652,00	4 156	50 387,90	4 878	59 051,90	987	12 011,00
13 $ +	772	10 081,00	241	3 154,50	4 115	54 221,28	5 128	67 456,78	590	7 695,00
14 $ +	1 847	26 311,10	156	2 184,00	7 090	100 964,31	9 093	129 459,41	810	11 380,00
15 $ +	1 867	28 176,00	310	4 710,00	6 942	105 069,65	9 119	137 955,65	590	8 950,00
16 $ +	1 296	20 806,50	—	—	2 441	39 453,24	3 737	60 259,74	—	—
17 $ +	809	13 753,00	35	595,00	523	8 989,00	1 367	23 337,00	—	—
18 $ +	266	4 788,00	30	540,00	202	3 636,00	498	8 964,00	—	—
19 $ +	149	2 831,00	—	—	—	—	149	2 831,00	—	—
20 $ +	24	480,00	—	—	—	—	24	480,00	—	—
21 $ +	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22 $ +	19	427,50	50	1 125,00	—	—	69	1 552,50	—	—
23 $ +	100	2 300,00	—	—	—	—	100	2 300,00	—	—
24 $ +	—		—	—	—	—	—	—	—	—
25 $ +	160	4 000,00	—	—	—	—	160	4 000,00	—	—
Total:	**7 956**	**121 600,10**	**1 484**	**19 168,50**	**26 824**	**377 788,38**	**36 264**	**518 556,98**	**3 860**	**49 926,50**
Coût moyen:		**15,28**		**12,91**		**14,08**		**14,29**		**12,93**

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionné

Annexes

Annexe I

Liste des publications de l'Office des services de garde à l'enfance

Documents d'information, de formation et rapports de recherche distribués gratuitement par l'Office des services de garde à l'enfance

Brochures d'information*

- *Choisir un service de garde*
- *Offrir un service de garde*
- *Travailler en service de garde*

Feuillets d'information*

- *L'aide financière aux parents*
- *Les subventions aux services de garde*
- *La formation du personnel de garde des garderies*

Répertoire des services de garde en garderie et en milieu familial reconnus par une agence

- *Où faire garder nos enfants? 1986-1987*

Périodique bimestriel distribué sur demande d'abonnement

- *Petit à Petit*

Collection « Études et recherches »

- *Garder chez soi les enfants des autres*
  Profil des gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial au Québec en 1982
  BOUCHARD, SUZANNE
  (1982, 162 p.), Volume 2
- *Faire garder ses enfants chez une gardienne reconnue*
  Profil de la clientèle des agences de services de garde en milieu familial
  BOUCHARD, SUZANNE
  (1983, 74 p.), Volume 3
- *L'histoire des garderies au Québec entre 1968 et 1980*
  DESJARDINS, GHISLAINE et ÉRIC ALSÈNE (1984, 142 p.), Volume 4
- *À propos des garderies*
  Situation des garderies au Québec en 1985
  DUMAIS, FRANCE, SUZANNE BOUCHARD et MICHÈLE DORBES
  (1986, 193 p.), Volume 5

Collection diffusion

- *L'utilisation des services de garde au Québec*
  PAYETTE, MICHELINE et FRANÇOIS VAILLANCOURT
  (1984, 140 p.), Volume 1
- *Programme d'intégration éducative famille-garderie*
  FALARDEAU, ISABELLE et RICHARD CLOUTIER
  (1986, 172 p.), Volume 2
- *La garderie en bas âge perspectives biosociales sur les relations humaines pendant la jeune enfance*
  OUVRAGE COLLECTIF SOUS LA DIRECTION DE F.F. STRAYER
  (1986, 96 p.), Volume 3

Résumé de politiques

- *La politique d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*
  (1986, 28 p.)

Divers

- *Situation actuelle et perspectives de développement des services de garde à l'enfance au Québec 1983-1988*
  (1983, 215 p.)
- *Créer un cadre de vie en garderie. Guide d'élaboration d'un programme d'activités*
  BROUILLET, CHANTALE
  (1984)

---

* Ces documents sont également disponibles en version anglaise

- *Actes du colloque sur la qualité de vie dans les services de garde*
  GROUPE POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE DE L'OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE
  (1986, 210 p.)

L'Office des services de garde à l'enfance
100, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2X 1C3

Téléphone
Pour les appels provenant de la région de Montréal:
(514) 873-2323
Pour les appels provenant de l'extérieur de la région de Montréal:
1-800-363-0310

Publications concernant la petite enfance et les services de garde vendues aux Publications du Québec

Collection « Ressources et petite enfance »

- *La garderie une expérience de vie pour l'enfant*
  BETSALEL-PRESSER, RAQUEL et DENISE GARON
  (1984, 121 p., 126 p., 122 p.)
  Volet 1:
  L'âge de la recherche et de l'identification de 1 mois à 24 mois
  Volet 2:
  L'âge de la démarche vers l'autonomie de 2 à 3 ans
  Volet 3:
  L'âge de la conquête de l'initiative de 4 à 6 ans
- *Des enfants gardés... en santé*
  PROULX, MONIQUE et MONIQUE RICHARD
  (1985, 157 p.)
- *Entrez dans la ronde... l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*
  BAILLARGEON, MADELEINE
  (1986, 139 p.)

Collection « Études et recherches »

- *Des garderies malgré tout.* Situation des garderies au Québec en 1981
  BROUILLET, CHANTALE, CÉLINE MERCIER et RÉJEAN TESSIER
  (1981, 229 p.), Volume 1

Divers

- *Votre corporation sans but lucratif*
  MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
  (1982, 109 p.)
- *Faire garder ses enfants au Québec, toute une histoire...*
  DESJARDINS, GHISLAINE
  (1984, 78 p.)
- *L'aménagement d'une garderie*
  JOHNSON, MICHEL et MICHEL TURCOTTE
  (1960, 80 p.)
- *La mise sur pied d'une garderie*
  LAPLANTE, HÉLÈNE, MONIQUE DESLONGCHAMPS et GILLES ÉMOND
  (1987, 80 p.)

Loi et Règlement

- *Loi sur les services de garde à l'enfance*
  L.R.Q. chap. S-4.1
  (1979, 30 p.)
- *An Act Respecting Child Day Care*
  R.S.Q. chap. S-4.1
  (1979, 28 p.)
- *Règlement sur les services de garde en garderie*
  Décret 1971-83
  28 septembre 1983 (G.O. 2, p. 4269)
- *Regulation Respecting Day Care Centres*
  O.C. 1971-83
  September 28, 1983 (O.G. 2, p. 3527)

Rapports annuels

- 1984-1985
  (41 p.)
- 1985-1986
  (52 p.)

Les Publications du Québec: commande postale et bureaux régionaux

Commande postale, une seule adresse:

Les Publications du Québec
Case postale 1 005
Québec (Québec)
G1K 7B5
(418) 643-5150

Librairies Les Publications du Québec

Hull	(819) 770-0111
Montréal	(514) 873-6101
Québec	(418) 643-3895 (418) 643-4296
Sainte-Foy	(418) 651-4242

Concessionnaires

Baie-Comeau	(418) 589-6600
Chicoutimi	(418) 549-7135
Dolbeau	(418) 276-3455
Gaspé	(418) 368-5514
Jonquière	(418) 542-9571
Laval	(514) 688-6036
Rimouski	(418) 723-8521
Rouyn	(819) 764-9574
Saint-Georges-Est	(418) 227-1303
Saint-Lambert	(514) 465-5597
Sherbrooke	(819) 566-0344
Toronto	(416) 928-0099
Trois-Rivières	(819) 378-1525

Annexe II
Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1986-1987
Garderies subventionnées de quartier

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
GARDERIE PARC EN CIEL 490, rue Saint-Louis Black Lake G0N 1A0	03	40	40
GARDERIE LA PETITE GRENOUILLE (1985) 198, rue Saint-Joseph Lauzon G6V 1C9	03	49	49
GARDERIE « PETIT TAMBOUR » DE SAINT-ROMUALD 54, rue Ouellet Saint-Romuald G6W 2W3	03	60	55
GARDERIE COEUR ATOUT 4011, boul. Saint-Michel Montréal H1X 9Z7	6A	59	59
GARDERIE BÉCASSINE 201, rue Mercier Montréal H1L 5G5	6A	44	44
GARDERIE L'ESCARGOT INC. 8055, rue Collerette Saint-Léonard H1P 2V6	6A	60	60
GARDERIE GRAFFITI 8151, rue Rousselot Montréal H2E 1A7	6A	45	45
GARDERIE LE JOYEUX CARROUSEL INC. 6715, rue Beaulieu Montréal H4E 3G2	6A	60	60
LA GARDERIE DE LA POINTE INC. 48, rue Saint-Joachim Pointe-Claire H9S 4P3	6A	60	60
GARDERIE PATAPOUF INC. 560, rue Vinet Montréal H3J 2L5	6A	59	59
KAN TSI POR 5850, rue Victoria Montréal H3W 2R5	6A	33	33

Garderies subventionnées de quartier

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
GARDERIE LA CIGOGNE 4045, rue Angora Saint-Louis de Terrebonne J0N 1N0	6B	60	60
GARDERIE LA CHENILLE INC. 357, rue Du Collège Saint-Donat de Montcalm J0T 2C0	6B	52	52
GARDERIE NOTRE-DAME INC. 570, rue Des Prés Saint-Jérôme J7Z 5W3	6B	60	60
GARDERIE LA MARELLE 3025, boul. de la Mairie Tracy J3R 1C2	6C	40	40
GARDERIE PAMPELUNE 475, boul. des Hautes Plaines Hull J8Z 2H8	07	60	60
LA GARDERIE « LES P'TITS BOURGEONS » 2, rue Labelle Sud C.P. 1079 L'Annonciation J0T 1T0	07	53	50

Garderies subventionnées en milieu de travail

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
GARDERIE « LES MINIMOUSSES » 789, rue Des Étudiants Chicoutimi G7H 6M3 Université du Québec à Chicoutimi	02	52	52
GARDERIE « LE JARDIN EN SANTÉ » 3641, rue Saint-Bernard Jonquière G7X 2T3 Centre hospitalier Jonquière	02	54	54
LE REPÈRE DES MOUSSES INC. 4675, rue Bélanger Est Montréal H1T 1C2 Centre d'accueil Carrefour Jeunesse-Rosemont	6A	46	46
AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL 6105, rue Châtelain Montréal Hit 9Z9 Hôpital Maisonneuve-Rosemont	6A	60	60

Garderies subventionnées en milieu de travail

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
LA GARDERIE DU COMPLEXE GUY-FAVREAU 1179, rue de Bleury Montréal H3B 3H9 Édifice du gouvernement fédéral, Complexe Guy-Favreau	6A	60	60
GARDERIE CHÂTEAU DES NEIGES 4565, Chemin de la Reine-Marie Montréal H3W 1W5 Centre hospitalier Côte-des-Neiges	6A	52	52
LA GARE DE RIRES 935, rue de la Gauchetière Ouest Montréal H3B 2M9 Société d'État Canadien National	6A	60	60
GARDERIE HEC 5000, avenue Decelles Montréal H3V 1J1 Université de Montréal — Hautes Études commerciales	6A	60	60
GARDERIE L'ENFANFRELUCHE II 1105, rue Stanley Montréal H3B 2S6 Entreprise privée Lavalin Inc.	6A	20	20
LA GARDERIE AU PIED DU MONT 705, boul. Clairevue Ouest Saint-Bruno-de-Montarville J3W 4P7 Société d'État Hydro-Québec	6C	28	28

Garderies non subventionnées

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE INC. 601, rue Des Hérons Maria G0C 1Y0	01	20
GARDERIE JE T'AIME 2121, rue Pasteur Jonquière G7X 4G7	02	27
LES MERVEILLES DE JUSTIN ENR. 335, boul. L'Ormière Québec G2B 3L3	03	24

Garderies non subventionnées

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
GARDERIE LES PETITS SEIGNEURS ENR. 648, rue Drouin Saint-Louis de Pintendre G0R 2X0	03	34
LA MAISONNÉE ENR. 50, rue Bennett Nord Thetford Mines G6G 2R5	03	23
LA GARDERIE GARD'AMIS ENR. 1643, de la Seigneurie Charlesbourg G2L 2C3	03	22
GARDERIE RÊVES D'ENFANT INC. 931, Route Jean-Gauvin Sainte-Foy G1Y 3E9	03	40
GARDERIE LE LUPIN INC. 505, rue Thibault Ascot Canton J1H 6E3	05	45
GARDERIE PLEIN DE TENDRESSE 1346, rue Jolliet Sherbrooke J1K 1Y9	05	20
GARDERIE ENFANTINE BAMBI ENR. 8035, rue Blaise-Pascal Montréal H1E 3X7	6A	37
CHÂTEAU DES PETITS AMIS 8375-77, rue Nicolas-Leblanc Montréal H1E 3X1	6A	45
GARDERIE LES AMIS DES SCHTROUMPHS ENR. 7411, rue Saint-Hubert Montréal H2R 2N4	6A	30
GARDERIE ÉDUCATIVE Sherbrooke Est 3120, rue Sherbrooke Est Montréal H1W 1B6	6A	35
GARDERIE ARC-EN-CIEL 8212, rue Maurice-Duplessis Montréal H1E 2Y5	6A	57
GARDERIE LE PETIT MONDE EN COULEUR ENR. 2159, rue Sauvé Est Montréal H2B 1B3	6A	21

Garderies non subventionnées

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
GARDERIE ÉDUCATIVE PARC JARRY INC. 7891, boul. Saint-Laurent Montréal H2R 1X1	6A	45
LE PETIT PALAIS 2386, boul. Laurentien Montréal H4K 1N6	6A	20
GARDERIE AU ROYAUME DES PETITS DE ROSEMONT ENR. 3525, rue Masson Montréal H1X 1S1	6A	60
GARDERIE MARIE-AUXILIATRICE 8550, av. Joliot-Curie Montréal H1E 4C3	6A	38
LA GARDERIE JACQUELINE INC. 414,, av. Lafleur Lasalle H8R 3H6	6A	57
GARDERIE RÊVE D'ENFANCE 6763, rue Bélanger Est Saint-Léonard H1T 3T4	6A	30
GARDERIE SIBYLLE ENR. **SIBYLLE'S DAY CARE REGD** 5456 A, av. Westminster Côte Saint-Luc H4X 2A5	6A	30
GARDERIE LES PETITS DÉBUTANTS **LITTLE LEARNERS DAY CARE** 19, Ronald Drive Montréal-Ouest H4X 1M9	6A	58
GARDERIE YVONNE 535, boul. Décarie Saint-Laurent H4L 3L1	6A	12
GARDERIE GANORLY 5415, Chemin Queen Mary Montréal H3X 1V1	6A	57
GARDERIE DC2 INC. 142, rue Greystone Pointe-Claire H9R 5J4	6A	60

Garderies non subventionnées

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
GARDERIE AU PAYS MERVEILLEUX DE DORVAL 1350, av. Carson Dorval H9S 1M6	6A	60
GARDERIE ALEXIS-NIHON INC. 240, rue Alexis-Nihon Saint-Laurent H4M 2N7	6A	44
LA GARDERIE ÉDUCATIVE DES PETITS AMIS 15 728, rue Pierrefonds Sainte-Geneviève H9H 3P6	6A	41
BIMBO GARDERIE D'ENFANTS INC. 5129, boul. Henri-Bourassa Ouest Saint-Laurent H4R 1B7	6A	40
LE MONDE DES TOUTS PETITS 13 885, boul. Gouin Pierrefonds H8Z 1X8	6A	24
GARDERIE DU COUVENT 1582, rue Du Couvent Laval H7W 3A6	6A	60
GARDERIE ÉDUCATIVE LES P'TITS OURSONS 260, rue Lavaltrie Sud Joliette J6E 5X7	6B	25
GARDERIE FRIMOUSSE DE SAINT-ANTOINE ENR. 916, rue Du Ruisseau Saint-Antoine J7Z 6N3	6B	58
CENTRE MONTESSORI ET GARDERIE DE ST-HUBERT 5740, rue Grande-Allée Saint-Hubert J3Y 1A6	6C	60
GARDERIE « LE CHÂTEAU DES P'TITS MOUSSES » 55, 5e Avenue Iberville J2X 1T1	6C	32

Garderies non subventionnées

Garderie Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis
GARDERIE LES ARCS-EN-CIEL FRANLOU INC. 3095, rue Saint-Charles Saint-Hyacinthe J2T 1X3	6C	45
GARDERIE LES PETITS FARFADETS 11, rue Des Cygnes Granby J2G 8C9	6C	39
GARDERIE MONTARVILLE INC. 1447, boul. Montarville Saint-Bruno-de-Montarville J3V 3T6	6C	27
GARDERIE DES P'TITS TRÉSORS ENR. 17, rue Desrochers Sainte-Martine J0S 1V0	6C	30
GARDERIE PETIT GAZOU INC. 4220, Montée Saint-Hubert Saint-Hubert J3Y 1V1	6C	38
CENTRE DE L'ENFANT D'AYLMER 48, rue Principale Aylmer J9H 3L3	07	38

Agences de services de garde en milieu familial subventionnées

Agence Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
AGENCE DE GARDE « CHEZ MA TANTE » 219, Chemin Gros Cap Îles-de-la-Madeleine G0B 1B0	01	50	50
L'ENFANT D'OR 3, rue Bélanger C.P. 236 Lac-des-Aigles G0K 1V0	01	50	50
L'AGENCE FAMILIALE « L'ENFANT RIT » 786, Route 132 Causapscal G0J 1J0	01	50	50
AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL L'ENVOL 169, rue Principale C.P. 39 Saint-Apollinaire G0S 2E0	03	50	50

Agences de services de garde en milieu familial subventionnées

Agence Nom et adresse	Région	Nombre de places au permis	Nombre de places subventionnées
AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL LA GIROUETTE INC. 1496, av. Saint-Louis Plessisville G6L 2M8	04	50	50
AGENCE DE GARDE « LA BONNE IDÉE » 1351, boul. des Laurentides Laval H7M 2Y2	06	50	50
AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL « BOUT-EN-TRAIN » 2421, rang Saint-Jacques Saint-Jacques J0K 2R0	6B	50	50
LES JEUNES POUSSES DE SHERRINGTON 234, rue des Loisirs Sherrington J0L 2N0	6C	50	50